

Rapport Annuel

20 19

Prendre en main
la gestion d'un site pollué,
c'est lui donner de la valeur



Sommaire

Édito	4
Interview de Renaud Witmeur, Président du Comité de direction de la SOGEPA	5
PARTIE 1	
La société SPAQUE	9
La gouvernance	10
Conseil d'administration, Comité d'orientation	11
Organes de gestion et Direction générale	12
Direction Stratégie opérationnelle	13
Direction Fonctions de support	14
Direction Opérations	16
Le rapport de rémunération 2019	18
PARTIE 2	
Perspectives	25
Introduction	26
A. Le Plan stratégique 2020 – 2024	26
B. Le changement est en route	30
PARTIE 3	
Les activités 2019	34
Introduction	36
Les investigations	36
La surveillance environnementale	37
Expertise des sols	37
Valorisation des sites réhabilités	37
Energies renouvelables : trois centrales photovoltaïques en 2020	38
Les chiffres	39
Projets européens	39
Les chantiers de déconstruction et d'assainissement	42
PARTIE 4	
Les partenariats et comptes annuels	53
Les partenariats	54
Les comptes annuels	55
Le bilan social	60
Le rapport de gestion	64
Les certifications	70



Édito

L'année 2019 aura été marquée par de nombreux changements pour la SPAQUE.

Nous épinglerons en premier lieu l'adoption d'un nouveau contrat de gestion. Celui-ci insuffle un nouveau souffle à la société qui est invitée, sans remettre en cause ses missions de base, à s'ouvrir davantage vers ses partenaires publics et privés. Cela se traduira notamment par une nouvelle offre de services qui se veut dorénavant modulaire et étendue.

Ce contrat est en cours d'implémentation au travers d'un plan stratégique 2020-2024 qui devrait être prochainement adopté. Il s'agit d'un outil indispensable qui doit permettre à une entreprise en pleine mutation d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés par le Contrat de gestion.

2019 marque également notre filialisation à 75% par la SOGEPA. Dans le cadre de la réforme des outils économiques voulue par le Gouvernement wallon, ce rapprochement offre tant aux deux structures, qu'aux collaborateurs et à la Wallonie une palette de talents au service du redéploiement économique.

Au cours de cette année, le Comité de direction de la société a vu l'arrivée d'un nouveau Directeur général et d'un nouveau membre. Ceux-ci ont pu apporter une nouvelle approche et un regard neuf sur les activités de la société.

Les missions de base ont bien sûr été poursuivies qu'il s'agisse des 17 chantiers de réhabilitation, des campagnes d'investigation, de la surveillance environnementale, de l'alimentation de la Banque de Données de l'État des Sols (BDES), etc... Soucieuse de son empreinte environnementale, la SPAQUE, en 2019, a produit 3.509 MWh d'électricité grâce aux énergies renouvelables.

À l'heure où ces lignes sont rédigées, la Wallonie vit une crise sanitaire sans précédent dont les effets se prolongeront dans les mois et les années à venir, que ce soit au niveau socio-économique, mais également au sein de la SPAQUE.

La mutation que nous avons entreprise en sera inévitablement impactée. La SPAQUE s'adaptera avec souplesse et créativité, mais surtout en étant à l'écoute de ses partenaires et du monde qui l'entoure.

Plus que jamais l'équipe doit relever de nombreux challenges, nul doute qu'elle y parviendra !

Il en va de l'avenir d'une belle entreprise que nous avons mis 30 ans à construire pour en faire un pôle d'excellence au service de la Wallonie et de son redéploiement économique.

Madame Valérie SARETTO
Présidente

Madame Isabelle JEURISSEN
Vice-présidente



► *Renaud Witmeur
Président du Comité de
direction de la SOGEPA*

Cela fait une bonne année que la SPAQUE est devenue filiale à 75% de la SOGEPA. Quelle est, aujourd’hui, votre perception de cette filiale ?

Le gouvernement wallon a souhaité une réforme des outils économiques pour améliorer l’efficacité et la lisibilité au bénéfice des entreprises, ce qui est naturellement une ambition que nous partageons. Le rapprochement SOGEPA-SPAQUE est une très bonne nouvelle, car les missions et les compétences fortes qui existent à la SPAQUE peuvent venir en appui à la mission générale de la SOGEPA qui est de soutenir le développement économique et social de la Wallonie et cela passe notamment par la reconversion de sites pollués en zones d’activités économiques. La SPAQUE vient donc accroître la chaîne de valeurs du groupe SOGEPA.

Le gouvernement wallon a récemment donné mandat à SOGEPA-SPAQUE pour racheter les friches industrielles de Carsid et d’Arcelor. L’objectif est de les assainir afin de permettre le redéploiement de ces 400 ha. Quel rôle peut jouer la SPAQUE dans ce dossier ?

La SPAQUE peut bien entendu contribuer à ces projets grâce à son savoir-faire. On a d’ailleurs déjà appelé quelqu’un de l’équipe SPAQUE en renfort pour participer à ce projet qui est une priorité absolue. L’objectif est de développer sur ces sites un projet de reconversion qui doit résolument permettre une vision d’avenir pour les bassins concernés. Il est clair que les équipes de la SOGEPA et de la SPAQUE disposent de toutes les compétences et ressources nécessaires pour mener à bien l’assainissement de ces sols, une étape cruciale dans le redéploiement et qui précède celle de l’implantation des nouveaux projets porteurs d’activité, d’emplois et de bien-être.

Il y a aussi ce projet de rapprochement entre SOGEPA et Nethys notamment en matière de redéploiement des friches industrielles, ne craignez-vous pas que la SPAQUE soit finalement marginalisée dans cette éventuelle structure ?

Il n’existe aucun projet de rapprochement entre la SOGEPA et Nethys. Simplement, Nethys pourrait éventuellement être un partenaire de la SOGEPA dans le cadre du projet de reconversion des sites d’ArcelorMittal à Liège, mais aucune décision n’a été prise en ce sens, ni au niveau de la SOGEPA, ni au niveau de Nethys. Si un partenariat devait se nouer, cela serait dans les mêmes termes que ceux qui seront discutés avec NOSHAQ, la SPI ou encore des partenaires privés et devrait donc venir renforcer le projet qui est porté par le ministre de l’Économie. Il est certain que Nethys n’a pas pour objectif d’être une réplique ou en concurrence avec les outils d’investissement et de redéploiement de la Région wallonne. Bien au contraire. On parle ici d’éventuelles collaborations partenariales.

La SPAQUE vit aujourd’hui de grands changements, la nature de sa mission se modifie. En tant que manager d’expérience quel(s) conseil(s) pourriez-vous lui donner afin qu’elle réussisse sa mue ?

Je suis convaincu que le conseil d’administration de la SPAQUE ainsi que les équipes internes ont toutes les compétences et la volonté de profiter de ces changements pour en faire une opportunité qui consolidera encore davantage la SPAQUE. Ce serait prétentieux de ma part de penser que mes conseils seraient nécessaires dans ce cadre, mais il est clair que toute l’équipe de la SOGEPA sera toujours à disposition si elle peut aider d’une manière ou d’une autre.

20 en chiffres

19

Investigations des sols

 5 SITES

 49 FOUILLES PAR TRANCHÉE

 184 FORAGES

 64 PIÉZOMÈTRES INSTALLÉS

Surveillance environnementale

CAMPAGNE DE PRINTEMPS

 16 SITES VISITÉS

 70 PRÉLÈVEMENTS D'EAU

 743 ANALYSES pour 5700 composés analysés

CAMPAGNE D'AUTOMNE

 18 SITES VISITÉS

 94 PRÉLÈVEMENTS D'EAU

 690 ANALYSES pour 5700 composés analysés

Assainissement de friches industrielles polluées

77.666 M³ DE TERRES EXCAVÉES & 140.407 TONNES DE TERRES TRAITÉES



17 CHANTIERS DE RÉHABILITATION
dont 5 terminés
qui représentent 107.15 ha

EN 20 ANS :



1051

HA RÉHABILITÉS
soit 59 sites dont

23 ANCIENNES FRICHES
INDUSTRIELLES POLLUÉES
RÉAFFECTÉES



26

ANCIENNES FRICHES
INDUSTRIELLES POLLUÉES
ASSAINIES AVEC PROJET
DE RÉAFFECTATION

Recherche et développement

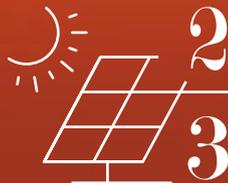
Chef de file des projets européens RAWFILL (économie circulaire appliquée aux décharges) et REGENERATIS (économie circulaire appliquée aux sites sidérurgiques)

Energies renouvelables

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ



EXPLOITATION DU BIOGAZ
DE DÉCHARGE



2

CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES
EN SERVICE

3

UNITÉS PHOTOVOLTAÏQUES SUR
DÉCHARGES EN POST-GESTION

PRODUCTION TOTALE



3509
MWh

SOIT LA CONSOMMATION
MOYENNE ANNUELLE DE
1050 MÉNAGES





Partie 1
La société SPAQUE



La société SPAQUE

La Gouvernance

Au regard des recommandations émises par l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Union européenne, l'État belge, ainsi que dans le Code belge de gouvernance d'entreprise, SPAQUE a adopté, en juillet 2016, une Charte de gouvernance modifiée en septembre 2018 suite au changement de statuts.

La SPAQUE est soumise à une obligation de large information et de compte-rendu de ses activités au public en général. Elle est soumise aux décrets du 12 février 2004 relatifs aux administrateurs publics et au contrat de gestion, et aux obligations d'information.

Les principaux outils du modèle de gouvernance de la SPAQUE sont les suivants :

- Un Conseil d'administration qui définit la politique et la stratégie générales, et supervise la gestion opérationnelle.
- Un Bureau exécutif composé du Président et du Vice-Président. Le Directeur général et les Directeurs participent au Bureau exécutif en qualité d'invité.
- Un Comité d'audit notamment chargé des missions suivantes :
 - > le suivi de la préparation du budget de la société ;
 - > le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
 - > le suivi du contrôle interne et de gestion des risques de la société ;

- > l'examen préalable des comptes annuels ;
- > le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

- Un Comité de rémunération notamment chargé des missions suivantes :
 - > formuler des propositions sur la politique de rémunération des administrateurs, du Directeur général, des membres du Comité de direction et des mandataires et éventuels chargés de mission et préparer un rapport de rémunération qui sera inséré par le Conseil d'administration dans une déclaration de gouvernance ;
 - > examiner et formuler des propositions sur la politique globale de gestion des ressources humaines ;
 - > examiner l'ensemble des frais exposés par les membres du Comité de direction.
- Un Comité de direction au sein duquel le Directeur général assure la gestion journalière de l'entreprise et est appuyé par les directeurs de départements. Il encadre et prépare le travail du Conseil d'administration.
- Un Comité d'orientation composé de représentants des organisations syndicales.

Dans le cadre de la bonne gouvernance, une structure organisationnelle a été mise en place reposant sur trois directions : Support, Opérationnel et Stratégie. Chacun des directeurs de ces directions est membre du Comité de direction aux côtés du Directeur général.

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre des principes de gouvernance, une large réflexion participative a été lancée en 2017.

Celle-ci a abouti à la refondation de notre Mission, de notre Vision et de nos Valeurs. Un vaste chantier de redéfinition de la mission des différents services de la SPAQUE et d'élaboration de nouveaux profils de fonction a également été lancé.

Fruit d'un travail collaboratif interne avec l'aide d'experts externes, un Plan Stratégique 2020-2024 a été rédigé dont le contenu est exposé dans la Partie II de ce rapport. Le document est entré dans sa phase finale de validation en 2019.

Un ensemble de « Règles de vie internes » accompagnées d'un Règlement d'ordre intérieur a été discuté en interne et validé par le personnel.

Par ailleurs, SPAQUE remplit ses obligations d'information notamment via la diffusion d'un Rapport d'évaluation annuel, d'un Rapport d'activités annuel, la mise à jour quotidienne d'un site web, une présence sur les réseaux sociaux la diffusion d'une newsletter, des communiqués de presse et la publication de nombreux documents sur ses activités et réalisations.

La Charte de gouvernance est consultable sur notre site web <https://spaque.be/gouvernance/>.

Conseil d'administration

Madame Valérie SARETTO
Présidente

Madame Isabelle JEURISSEN
Vice-présidente

Madame Géraldine DEMARET
Administratrice

Monsieur Laurent ZECCHINI
Administrateur

Madame Véronique CHARLIER
Administratrice

Monsieur Maxime POURTOIS
Administrateur

Monsieur Vincent URBAIN
Administrateur

Monsieur Emmanuël SERUSIAUX
Administrateur

Madame Marie-Kristine VANBOCKESTAL
Administratrice

Monsieur Michaël GAUX
Commissaire du Gouvernement wallon

Madame Béatrice DELBEUCK
Commissaire du Gouvernement wallon

Monsieur Olivier GRANVILLE (10/10/2019)
Commissaire du Gouvernement wallon

Madame Coralie VIAL (04/11/2019)
Commissaire du Gouvernement wallon

Comité d'orientation

Madame Valérie SARETTO
Présidente

Monsieur Jean-François ROBE
Directeur général

Monsieur Thierry BODSON
Secrétaire général de la FGTB wallonne

Monsieur Michel MATHY
Directeur FGTB Wallonie

Monsieur Jordan ATANASOV
CSC Metea

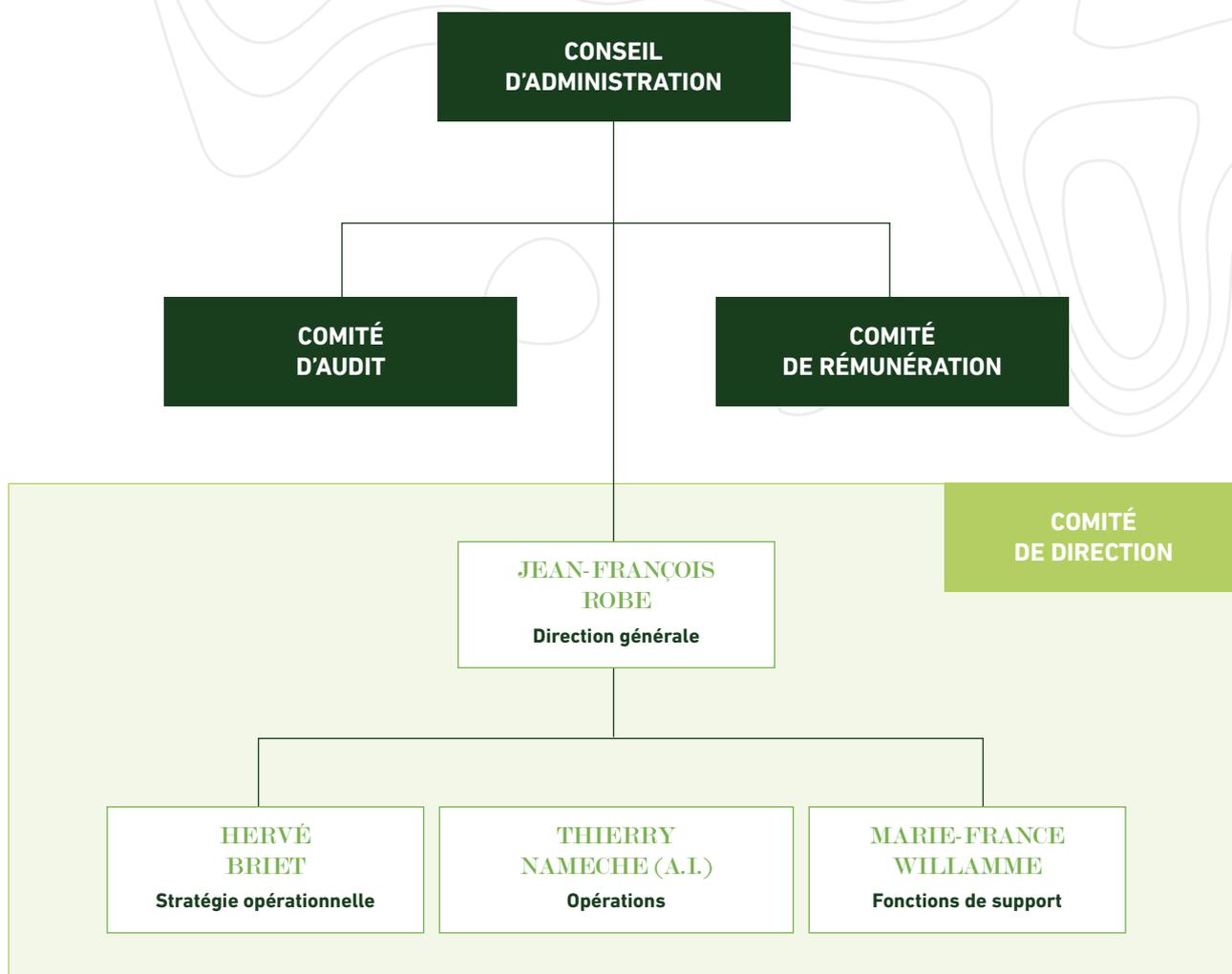
Monsieur Marc BECKER
Secrétaire national de la CSC

Monsieur François SANA
CSC Confédération

Madame Françoise BERNARD
Secrétaire générale du SETCa

Monsieur Brahim HILAMI
Secrétaire fédérale Centrale générale FGTB wallonne

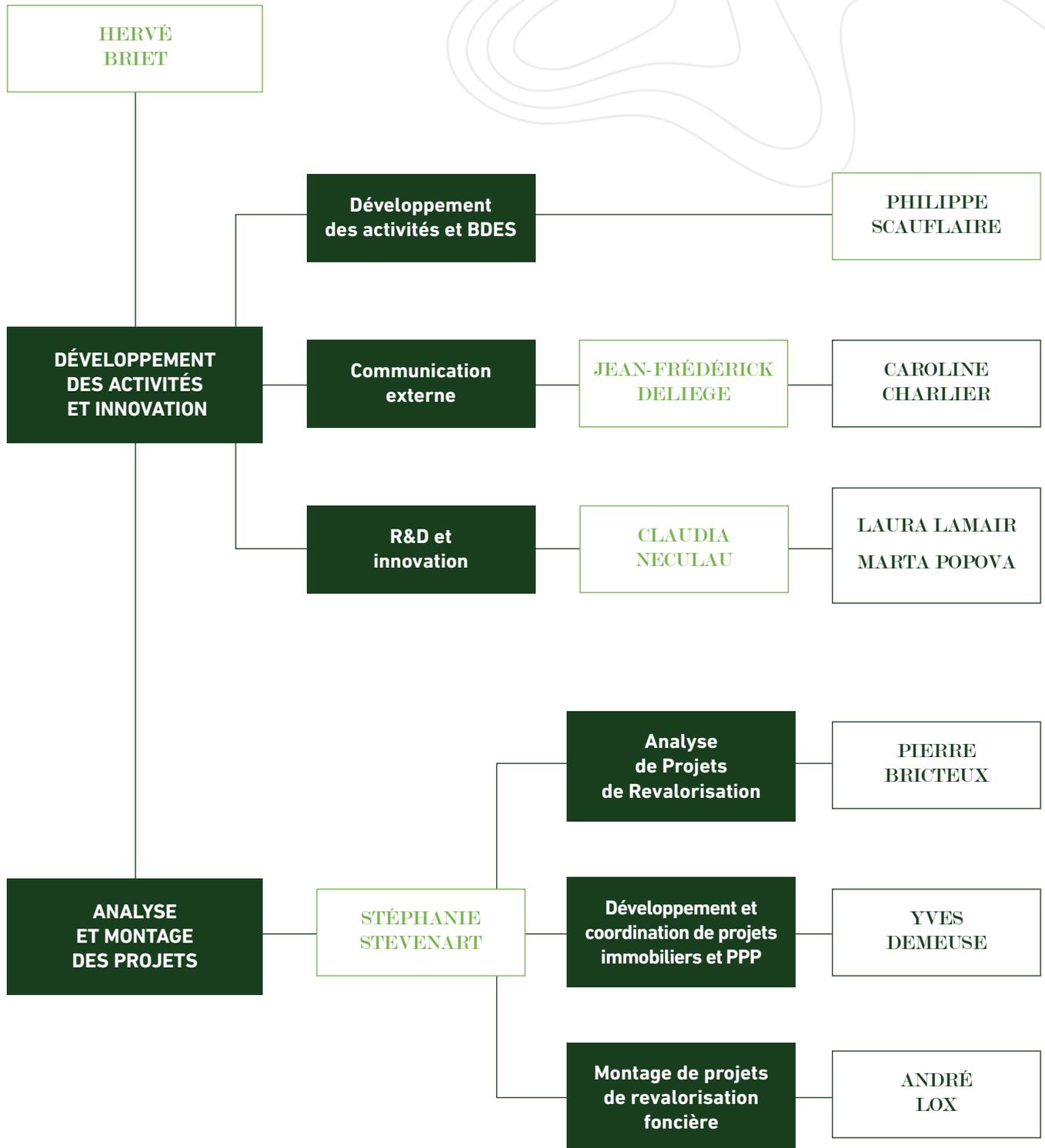
Organes de gestion et Direction générale



Cadre vert : membre du Comité stratégique
Texte vert : directeur/trice, responsable d'équipe

Direction

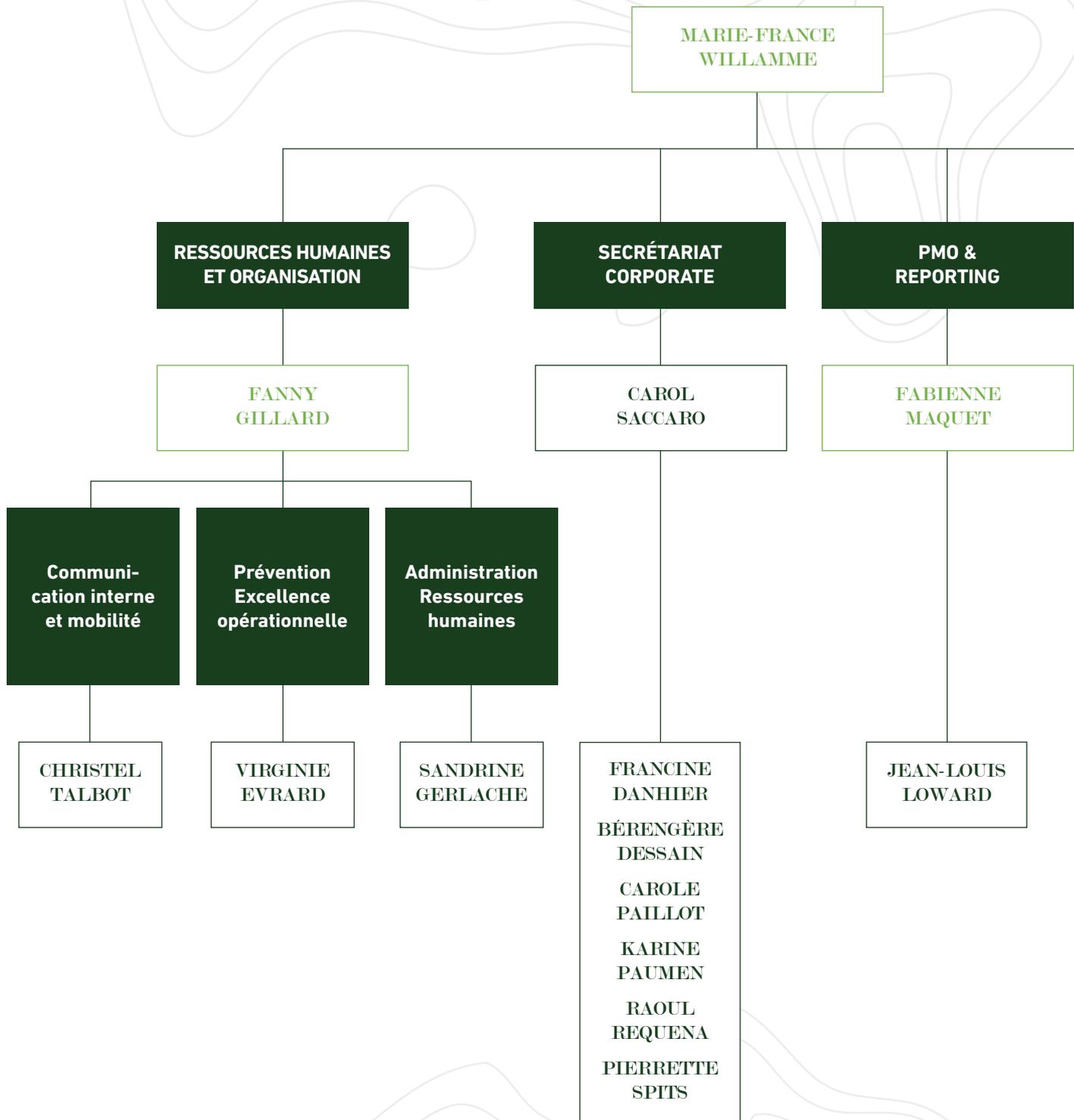
Stratégie opérationnelle



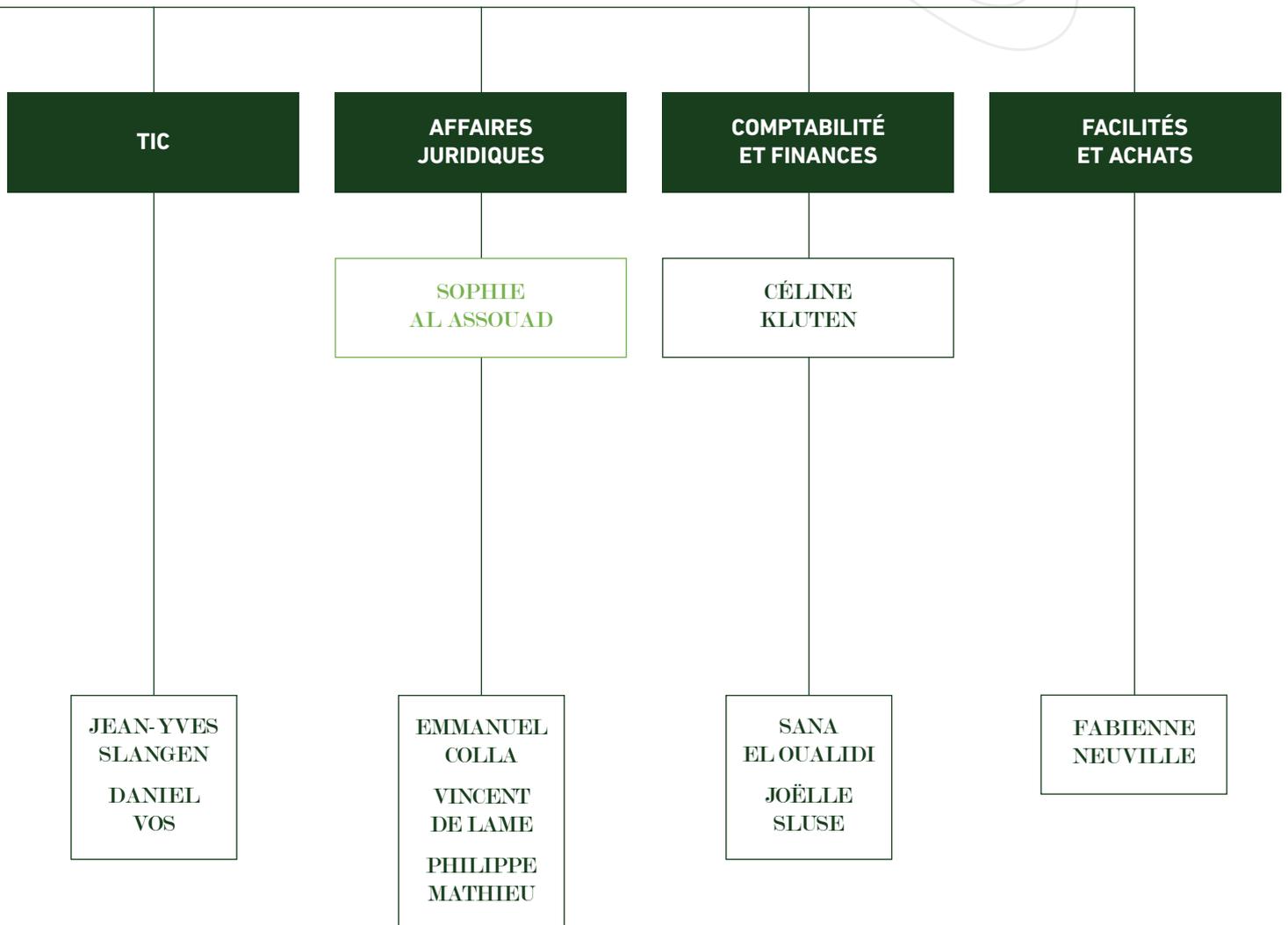
Cadre vert : membre du Comité stratégique
Texte vert : directeur/trice, responsable d'équipe

Direction

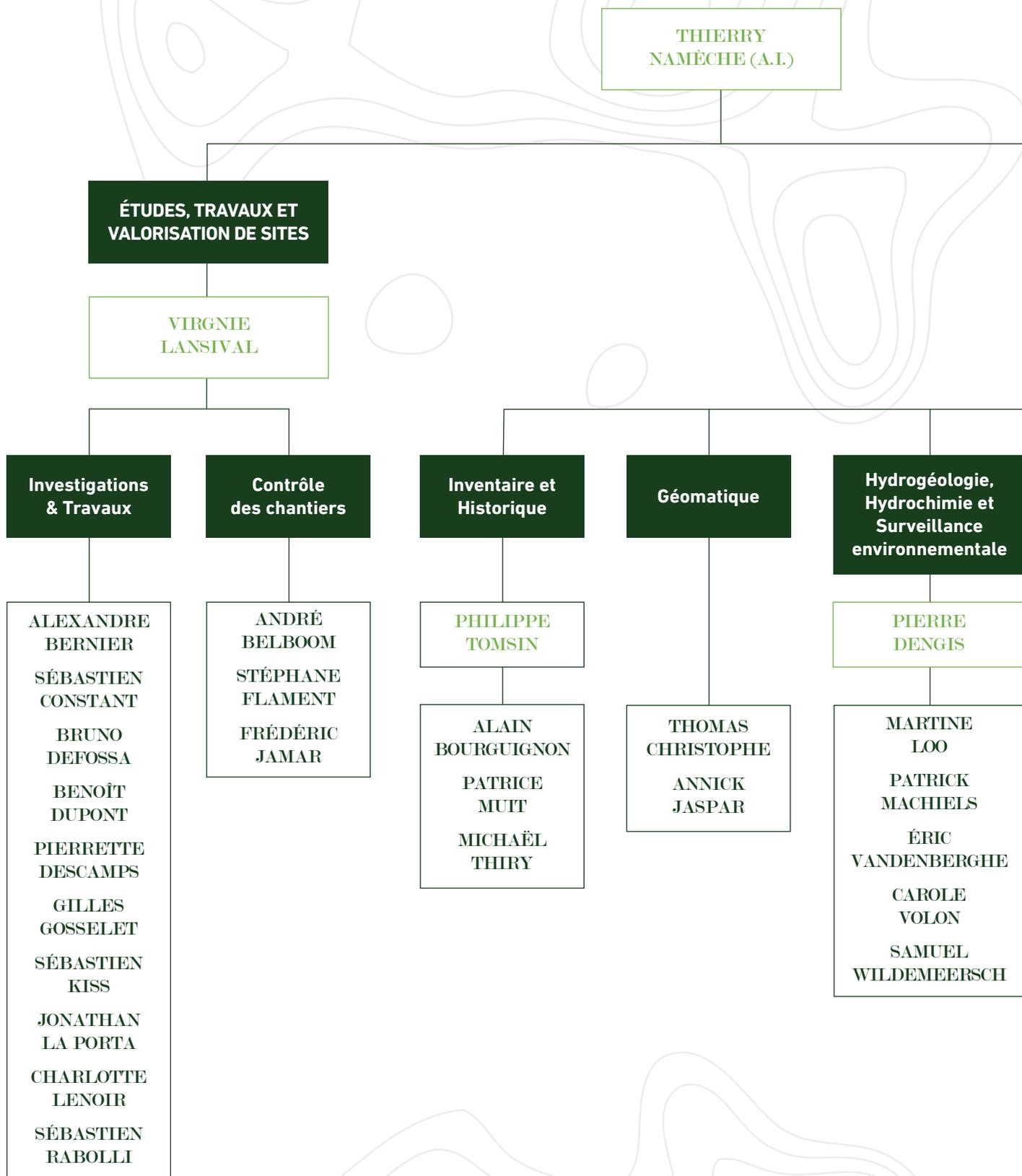
Fonctions de support



Cadre vert : membre du Comité stratégique
Texte vert : directeur/trice, responsable d'équipe



Direction Opérations



Cadre vert : membre du Comité stratégique
Texte vert : directeur/trice, responsable d'équipe

**CENTRE D'EXPERTISES
TECHNIQUES**THIERRY
NAMÉCHE**Évaluation des
risques sanitaires et
environnementaux**MARIE
JAILLERCHRISTOPHE
COLLETTE
JEAN-FRANCOIS
HEILIER
MAUD
LE BEL
JULIE
LECLERCQ**Gestion des Impacts
Environnementaux
des sites sur la Santé
(GIES)**PATRICIA
DUQUESNE**Énergie et
Éco-conseil**CYRAN
YASSE**Gestion des sites
et d'installations
techniques**EDDY
GUERLOTDIDIER
DAMHAUT
CÉDRIC
DI CINTIO
ANTONIO
FORTUNATO
ANTOINE
KAULMANN
THIERRY
LEEMANS
ADRIEN
LO IACONO
DIMITRI
RECLAIRE

Le rapport de rémunération 2019



RAPPORT DE REMUNERATION 2019

A. Informations relatives aux administrateurs publics

1. Informations relatives aux mandats et rémunérations

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
SARETTO Valérie	Présidente	13/07/2018	AGO 2023	26 772,00 €	12/12
JEURISSEN Isabelle	Vice-Présidente	01/01/2019	AGO 2023	0,00 €	10/12
CHARLIER Véronique	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	1 800,00 €	12/12
DEMARET Géraldine	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	1 500,00 €	10/12
POURTOIS Maxime	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	300,00 €	2/12
ZECCHINI Laurent	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	1 200,00 €	8/12
SERUSIAUX Emmanuel	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	1 650,00 €	11/12
URBAIN Vincent	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	0,00 €	12/12
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Administrateur	13/07/2018	AGO 2023	0,00 €	10/12

COMMENTAIRE :

En 2019, 12 réunions du Conseil d'Administration se sont tenues en mode présentiel, à savoir : les 25/01, 22/02, 22/03, 26/04, 10/05, 24/05, 28/06, 12/07, 20/09, 25/10, 22/11 et 20/12/2019.

COMITE D'AUDIT

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
DEMARET Géraldine	Présidente	19/10/2018	AGO 2023	150,00 €	4/5
URBAIN Vincent	Membre	19/10/2018	AGO 2023	0 €	5/5

COMMENTAIRES

Le Conseil d'Administration a installé le Comité d'audit le 19 octobre 2018.

En 2019, 5 comités d'audit ont été tenus à savoir les 22/02, 26/04, 21/06, 25/10 et 13/12/2019. Madame Géraldine Demaret a assisté par téléphone au Comité d'audit du 25/10/2019 et n'a dès lors pas perçu de jeton de présence. Madame Demaret n'a pas perçu de jeton de présence pour les comités des 22/02, 26/04 et 21/06/2019 qui se tenaient le même jour que le Conseil d'Administration.



COMITE DE REMUNERATION

Membres	Titre	Date de désignation	Fin du mandat	Rémunération brute annuelle	Présences
CHARLIER Véronique	Présidente	19/10/2018	AGO 2023	N-A	5/5
VANBOCKESTAL Marie-Kristine	Membre	19/10/2018	AGO 2023	N-A	5/5
SERUSIAUX Emmanuel	Membre	19/10/2018	AGO 2023	N-A	5/5

COMMENTAIRE :

Le Conseil d'Administration a installé le Comité de rémunération le 19 octobre 2018.

En 2019, 5 réunions du Comité de rémunération se sont tenues, à savoir les 18/01, 22/02, 10/05, 28/06 et 13/09/2019.

2. Règles générales relatives à la rémunération des administrateurs publics

Le nouveau Conseil d'Administration a été désigné le 13 juillet 2018 et installé le 19 juillet 2018. Le nouveau Conseil d'Administration a décidé de maintenir la politique de rémunération des Président, Vice-Président et administrateurs, à savoir, un traitement mensuel brut de respectivement 2.231€ et 1.487€ pour le Président et le Vice-président (montants au 31 décembre 2019 – non indexés depuis plusieurs années) et un jeton de présence de 150 € brut par séance pour les administrateurs.

Conformément aux prescriptions du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, Madame Isabelle JEURISSEN ne perçoit pas de traitement mensuel, Madame Marie-Kristine VANBOCKESTAL et Monsieur Vincent URBAIN ne perçoivent pas de jetons de présence.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute	Rémunération reversée à l'organisme
		EUR	OUI/NON
Valérie SARETTO	GEPART	0 €	NON
Isabelle JEURISSEN	GEPART	0 €	NON

COMMENTAIRE :

Madame Valérie SARETTO et Madame Isabelle JEURISSEN ont été nommées administrateurs le 24/05/2019. Lors du Conseil d'Administration du 21/06/2019, Madame Valérie SARETTO a été désignée Présidente et Madame Isabelle JEURISSEN Vice-Présidente.

4. Informations relatives à la répartition des genres

Conseil d'Administration : 13/07/2018 – AGO 2023

	Femmes	Hommes	Total
Membres de l'organe de gestion	5	4	9
- Dont administrateurs publics	5	4	9
- Dont administrateurs non publics	0	0	0

B. Informations relatives aux gestionnaires

1. Informations relatives à la relation de travail

Titre		Nature de la relation de travail	Si contrat : - Type de contrat - Date de signature - Date d'entrée en fonction
ROBE Jean-François	Directeur général	Mandat	Désignation par le Gouvernement 01.05.2019
ADAM Philippe	Membre du Comité de direction	Salarié	CDI – 01.08.1991 – 01.08.1991
JACQUEMART Pol	Membre du Comité de direction	Salarié	CDI – 31.03.1993 – 01.04.1993
WILLAMME Marie-France	Membre du Comité de direction	Salarié	CDI – 23.12.2016 – 06.02.2017
THIRY Philippe	Membre du Comité de direction	Salarié	CDI – 10.01.1994 – 14.01.1994

2. Informations relatives à la rémunération

2019	Jean-François ROBE	Philippe ADAM (1)	Pol JACQUEMART (2)	Marie-France WILLAMME (3)	Philippe THIRY (4)
Rémunération annuelle brute de base, y compris ONSS	N-A	75.995,33 €	69.410,00 €	50.187,00 €	N-A
Plan de pension complémentaire (vie, décès)	N-A	64.685 €	N-A	23.680,29 €	N-A
Autres composantes de la rémunération	N-A	Assurance RC, voiture de société, chèques repas, assurance soins de santé, téléphone et forfait de télécommunication	Assurance RC, voiture de société, chèques repas, assurance soins de santé, téléphone et forfait de télécommunication	Assurance RC, voiture de société, chèques repas, assurance soins de santé, téléphone et forfait de télécommunication	Assurance RC, voiture de société, chèques repas, assurance soins de santé, téléphone et forfait de télécommunication
TOTAL Rémunération brute annuelle, y compris ONSS	N-A	140.680,33 €	69.410,00 €	73.867,29 €	N-A

Le plafond de rémunération de 245.000,00 euros bruts annuel est indexé le 1^{er} janvier de chaque année par application de la formule suivante: le plafond de rémunération est égal à 245.000,00 euros multiplié par l'indice des prix à la consommation de décembre (base 2004) et divisé par 121,66 (indice des prix à la consommation de décembre 2012, base 2004). Sont exclus du plafond, pour le personnel contractuel, les plans de pension complémentaire à contribution définie dont le pourcentage et les conditions sont identiquement applicables à l'ensemble du personnel de l'organisme (Article 15bis - §3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public).

COMMENTAIRES

Le 21 septembre 2016, le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière de l'entreprise au Comité de direction, lequel l'a déléguée à l'Administrateur Directeur (Philippe Adam).

Le 15 mars 2018, le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière au Comité de direction, lequel l'a déléguée à l'Administrateur Directeur (Philippe Adam), lequel l'a déléguée au Comité exécutif interne. La gestion journalière a donc été donnée, à partir de cette date à Philippe ADAM, Pol JACQUEMART, Marie-France WILLAMME et Philippe THIRY (ce dernier étant en absence de longue durée depuis le mois de décembre 2017).



Le 19 juillet 2018, le Conseil d'Administration a délégué la gestion journalière au Comité de Direction et ce jusqu'à la nomination d'un Directeur général. La gestion journalière a donc été donnée, à partir de cette date à Philippe ADAM, Pol JACQUEMART, Marie-France WILLAMME et Philippe THIRY (ce dernier étant en absence de longue durée depuis le mois de décembre 2017).

Le 1^{er} mai 2019, Monsieur Jean-François ROBE a été nommé Directeur général de SPAQUE et membre du Comité de direction.

Le 28 mai 2019, le Comité de direction a délégué la gestion journalière à Monsieur Jean-François ROBE, Directeur général, qui devient dès lors seul gestionnaire.

Le mandat de gestionnaire de Monsieur Jean-François ROBE n'est pas rémunéré. Néanmoins, Monsieur Jean-François ROBE exerce ce mandat en qualité de membre du Comité de direction de la SA SOGEP, fonction pour laquelle il perçoit une rémunération à charge de la SA SOGEP et qui est reprise dans le rapport de rémunération produit par cette dernière.

- (1) Philippe ADAM : fin de contrat de travail le 30 avril 2019 suite à son départ à la pension
- (2) Pol JACQUEMART : fin de contrat de travail le 12 juillet 2019 suite à son départ à la pension. La rémunération est calculée sur 5 mois étant donné que la gestion journalière a été déléguée en date du 28 mai 2019 à Monsieur Jean-François ROBE
- (3) Marie-France WILLAMME : La rémunération est calculée sur 5 mois étant donné que la gestion journalière a été déléguée en date du 28 mai 2019 à Monsieur Jean-François ROBE. Le montant de la pension complémentaire est le montant versé sur base d'une année (1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019).
- (4) Philippe THIRY : Maladie longue durée depuis décembre 2017. Fin de contrat en date du 11 novembre 2019.

3. Informations relatives aux mandats dérivés

	Liste des mandats dérivés	Rémunération annuelle brute	Rémunération reversée à l'organisme
		EUR	OUI/NON
Philippe ADAM	SILYA	0 €	NON
	DGLm	0 €	NON
	GEPART	0 €	NON
Pol JACQUEMART	SILYA	0 €	NON
	DGLm	0 €	NON
	GEPART	0 €	NON
Marie-France WILLAMME	ECO-BIOGAZ	0 €	NON
	GEPART	0 €	NON
Jean-François ROBE	GEPART	0 €	NON

COMMENTAIRES :

SILYA

- ⇒ Monsieur Philippe Adam a démissionné en date du 21/02/2019
- ⇒ La société SILYA a été liquidée le 22/03/2019

DGLm

- ⇒ Monsieur Philippe Adam a démissionné en date du 21/02/2019
- ⇒ La société DGLm a été liquidée le 22/03/2019

GEPART

- ⇒ Monsieur Philippe Adam a démissionné en date du 25/02/2019
- ⇒ Monsieur Pol JACQUEMART a démissionné en date du 30/04/2019
- ⇒ Monsieur Jean-François ROBE a été nommé administrateur en date du 24/05/2019

ECO-BIOGAZ

- ⇒ La société ECO-BIOGAZ a été liquidée le 22/03/2019

C. Informations relatives aux commissaires du Gouvernement

1. Informations relatives à la rémunération

Nom et prénom	Date de désignation	Durée du mandat	Rémunération brute annuelle
GAUX Michaël	18/12/2014	04/11/2019	1.050,00 €
DELBEUCK Béatrice	31/08/2017	10/10/2019	1.200,00 €
GRANVILLE Olivier	10/10/2019	NA	450,00 €
VIAL Coralie	04/11/2019	NA	300,00 €

2. Informations relatives à la participation aux réunions

Nom et prénom	Organe de gestion	Autre organe décisionnel	Autre organe préparatoire
GAUX Michaël	7/10	NA	NA
DELBEUCK Béatrice	8/9	NA	NA
GRANVILLE Olivier	3/3	NA	NA
VIAL Coralie	2/2	NA	NA



Vincent Urbain - Administrateur général adjoint de l'OTW (Opérateur du Transport de Wallonie) Administrateur SPAQUE

La parole à nos partenaires

Vous êtes un administrateur récent de la SPAQUE. Comment la percevez-vous ?

Je vois une société en plein changement avec une nouvelle direction qui insuffle une nouvelle dynamique à l'entreprise, dynamique qui devrait être partagée par l'ensemble du personnel. Il y a un changement de culture qui se profile et je constate que la direction veille à conscientiser le personnel aux importants défis que la SPAQUE doit relever dans les années à venir. Les administrateurs viennent de prendre connaissance, avec intérêt, du Plan stratégique 2020-2024, c'est un bel outil qui montre que la SPAQUE à un beau challenge à relever !

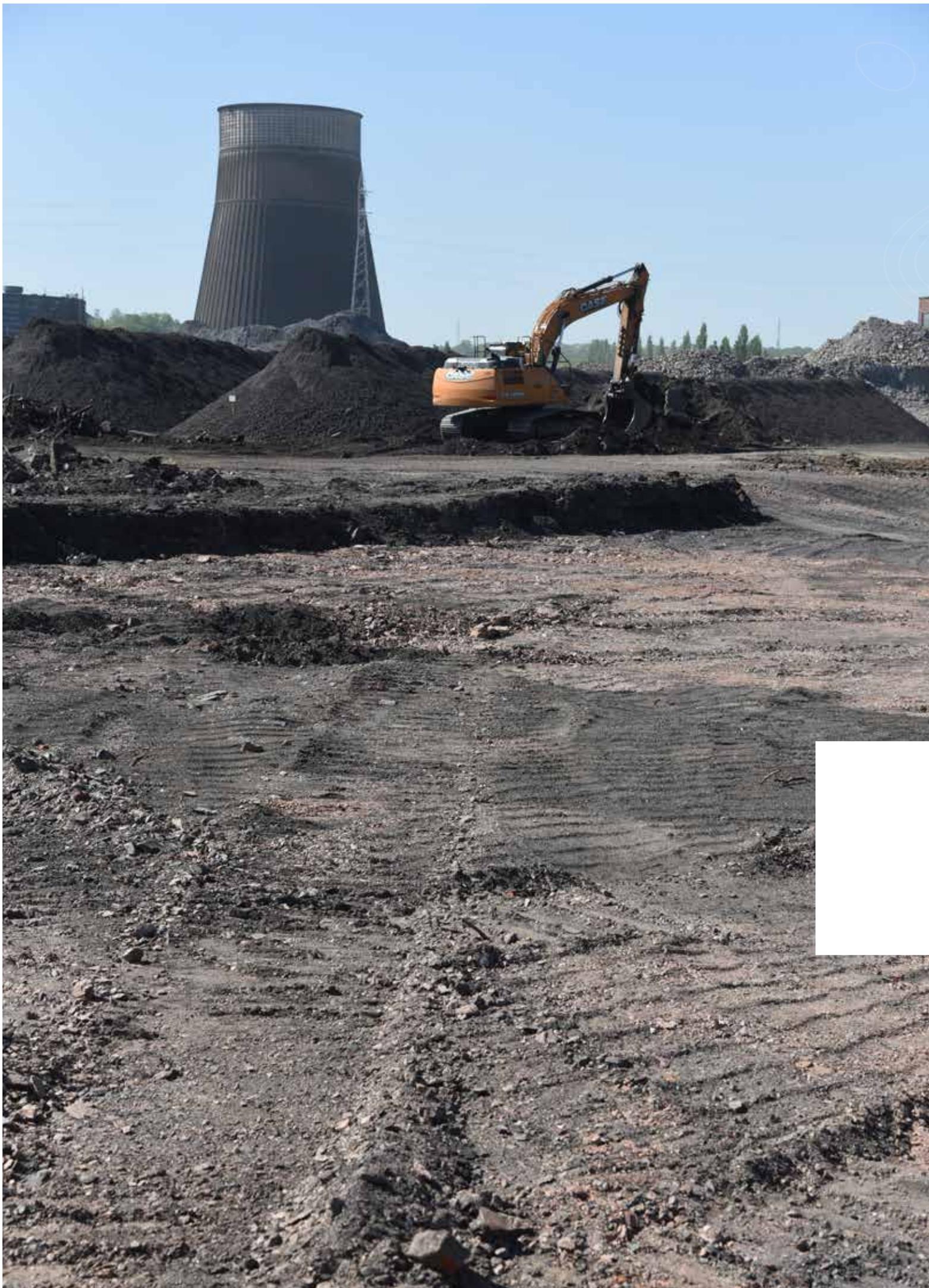
La SPAQUE offre désormais ses services en matière d'assainissement des sols à ses partenaires. Pensez-vous qu'il s'agit là d'une mission d'avenir pour elle ?

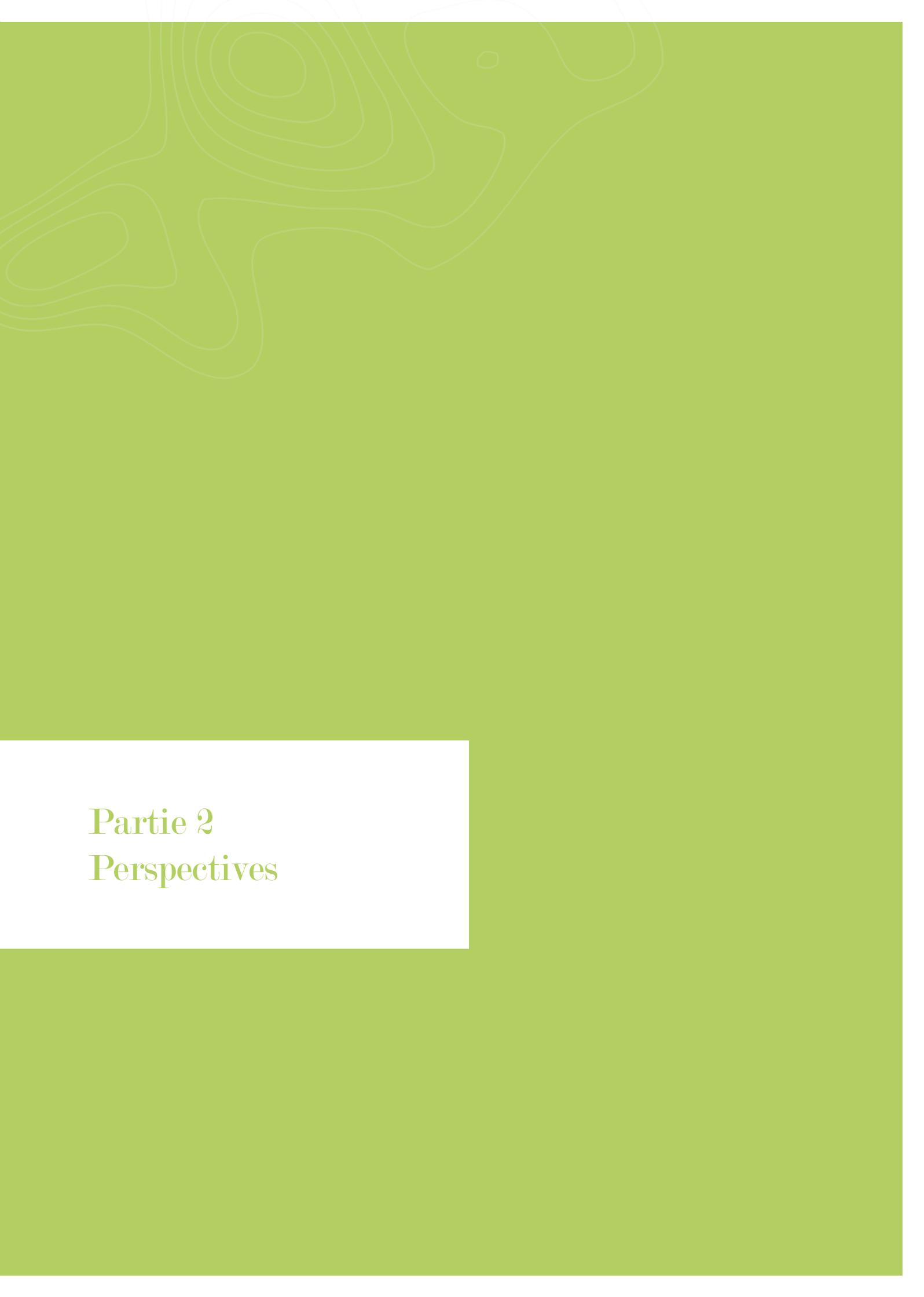
Bien évidemment ! D'autant plus qu'en tant que responsable de l'OTW je suis en contact avec la SPAQUE pour un projet où nous faisons justement appel à ses services. C'est un projet en deux volets.

Le premier consiste pour la SPAQUE à déterminer la pollution du sol dans notre dépôt de Jemeppe (Seraing) et voir comment on peut l'assainir. Le deuxième concerne le rachat du site de Chimeuse Ouest qui a été réhabilité par la SPAQUE et sur lequel nous implanterions notre nouveau dépôt. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu et le dossier devrait être finalisé dans quelques mois afin d'être présenté à notre CA et à la ministre de l'Environnement, Mme Tellier, en ce qui concerne le volet dépollution.

Acquérir un terrain réhabilité par la SPAQUE c'est une forme d'assurance ?

Je pense que la SPAQUE a des collaborateurs de qualité et lorsqu'elle a dépollué un site il ne me viendrait pas à l'idée de le contrôler pour vérifier si tout été bien fait ! C'est certain, nous ne mettrons pas en doute le travail réalisé.



The background of the page is a solid green color. In the upper left corner, there are white, stylized contour lines that resemble a topographic map, with several concentric, irregular shapes. A white rectangular box is positioned in the lower left quadrant of the page, containing the text.

Partie 2
Perspectives



Perspectives

Introduction

L'année 2019 a été très intense pour la SPAQUE. En effet, comme on le lira à l'intérieur de cette partie, l'ensemble du personnel a été mis à contribution pour élaborer un outil indispensable à la bonne gestion d'une entreprise moderne : son Plan stratégique. Un plan, qui repose sur le nouveau contrat de gestion (approuvé par le Gouvernement le 16 mai et signé le 22 mai), et qui doit être validé par le conseil d'administration en 2020. Parallèlement, l'entreprise a été structurellement réorganisée afin de pouvoir répondre efficacement aux défis du Contrat de gestion.

2019 fut aussi l'occasion de préparer et organiser le déménagement de la SPAQUE vers ses nouveaux locaux de l'avenue Maurice Destenay où elle rejoint les autres outils économiques wallons : la SRIW, la SOWALFIN et la SOGEP. Une simple traversée du boulevard d'Avroy, sur 50 mètres, mais une nouvelle localisation hautement symbolique dans des bureaux modernes, respectueux de l'environnement et confortables !

Ces changements ont été portés par l'adoption d'un nouveau logo dynamique et contemporain bien évidemment accompagné de sa charte graphique. L'occasion rêvée de lancer un nouveau site web où sont mises en valeur les nouvelles missions de la SPAQUE principalement son « offre de services étendue et modulaire ».

A. Le Plan stratégique

2020 – 2024

1) Son élaboration

Le Plan stratégique est le fruit d'un travail collaboratif interne qui a concerné l'ensemble des services de l'entreprise avec le soutien d'experts externes.

Dans un premier temps, la direction et le middle management ont réfléchi à l'avenir, aux perspectives de la SPAQUE. Cette réflexion s'est déroulée en groupes thématiques. **Elle portait sur les points suivants :**

1. Notre contexte évolutif et notre nouveau cadre.
2. Qui seront nos clients/bénéficiaires de demain ?
3. Quels services leur offrirons-nous ?
4. Adaptation de nos mission, vision et valeurs et proposition de valeur unique.
5. Nos axes stratégiques.
6. Les impacts sur nos processus, métiers et postures.
7. Comment implémenter cette stratégie au sein de nos services ?

Au terme de cette réflexion trois axes stratégiques furent définis. Ensuite sont venus s'y adjoindre les quatre objectifs-clés du Contrat de gestion, le tout étant finalement traduit dans les six axes de développement qui constituent l'ossature du Plan stratégique.



Enfin, avant validation par le comité de direction, le Plan stratégique a été soumis à l'ensemble du personnel qui a pu y apporter les remarques et suggestions qu'il estimait nécessaires.

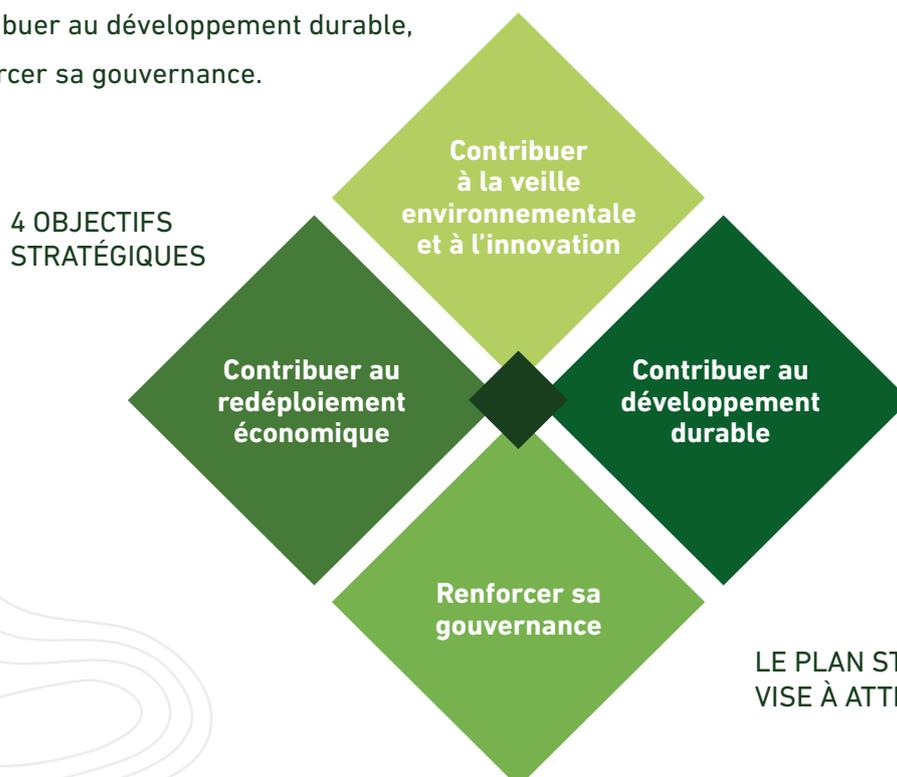
2) Les objectifs du contrat de gestion

Le Contrat de gestion conclu entre le Gouvernement wallon et la SPAQUE s'il confirme les missions historiques de l'entreprise, lui assigne, en même temps, de nouveaux objectifs stratégiques :

- contribuer à la veille environnementale et à l'innovation,
- contribuer au redéploiement économique,
- contribuer au développement durable,
- renforcer sa gouvernance.

Le Gouvernement attend ainsi de la SPAQUE qu'elle soit « un pôle d'excellence régional en matière de sols pollués » qui, dans le cadre d'une synergie à construire avec la SOGEPa devenue son actionnaire à 75%, doit conforter et développer son expertise tout en la mettant à disposition, notamment, des opérateurs publics et privés et des administrations concernées, ce qu'elle fera au travers d'une offre de services renouvelée.

Pour faire face aux défis qui se présentent à elle, la SPAQUE se doit d'être en parfait ordre de marche interne et en phase avec son environnement afin d'offrir les garanties de performance sociétale que l'on attend d'elle : de la bonne organisation de l'outil dépend l'atteinte des objectifs.



LE PLAN STRATÉGIQUE 2020-2024
VISE À ATTEINDRE CES OBJECTIFS

3) Sa mise en œuvre

Le Plan stratégique doit permettre la réalisation des objectifs stratégiques fixés dans le Contrat de gestion. Il repose sur six axes de développement.

6 AXES DE DÉVELOPPEMENT

1

Offrir un large éventail de services modulaires pour se mettre au service des projets

2

Mettre en place une véritable gestion du foncier pollué

3

Investir dans l'énergie renouvelable

4

Être un moteur d'excellence

5

Communiquer

6

Mobiliser les collaborateurs autour des objectifs d'entreprise

Plusieurs chantiers ont d'ores et déjà été lancés en 2019.

Ainsi la SPAQUE a entamé un travail de redéfinition des missions des différents services qui la composent et des profils de fonction de chacun de ses membres. Tandis qu'une nouvelle structure opérationnelle a été mise en place.

Dans son action de tous les jours, l'entreprise s'inscrit pleinement dans l'objectif de contribution au développement durable : déménagement dans un immeuble respectueux des contraintes énergétiques, verdissement de son parc de voitures, plan mobilité, intégration des contraintes environnementales dans ses cahiers spéciaux des charges, etc..

En matière de gouvernance, elle veille scrupuleusement à l'application des normes et principes qui régissent la matière.

À la rencontre des besoins de nos partenaires

La SPAQUE inscrit désormais son action dans une nouvelle logique partant des besoins des partenaires/bénéficiaires dont on déduira une stratégie évolutive qui impliquera des changements organisationnels.

Le plan stratégique est dès lors amené à évoluer progressivement tout comme l'organisation de l'entreprise.



Quel est l'objet du partenariat avec la SPAQUE pour le projet « Val Saint-Lambert Free Time Park » ?

Nous sommes confrontés à un site industriel, les cristalleries du Val Saint-Lambert à Seraing, exploité depuis 200 ans par une industrie très polluante, site sur lequel nous voulons développer des commerces, des bureaux, du logement et des loisirs. Il est impossible pour un privé seul de dépolluer ce site d'où l'accord passé avec la SPAQUE qui prend en charge la dépollution des sols et la dépollution/restauration de certains bâtiments. Tout cela, bien sûr, dans le respect des règles notamment en matière d'aide d'État.

Dans le cadre de ce partenariat quels sont, pour vous, les points forts de la SPAQUE ?

Il y a clairement deux éléments fondamentaux. Tout d'abord l'existence d'une grande expertise de la dépollution, une expertise très compliquée à acquérir. Cela c'est une réelle assurance pour le privé qui travaille avec la SPAQUE.

Ensuite j'ai été conforté par la qualité des équipes qui travaillent sur le projet et font montre d'un professionnalisme incroyable. J'ai rarement vu, dans le secteur public, un tel niveau de professionnalisme dans le cadre de la réhabilitation de friches industrielles.



La parole à nos partenaires

Pierre Grivegnée - Administrateur délégué
Immobilière du Val Saint-Lambert SA

La SPAQUE joue-t-elle un rôle essentiel en matière territoriale en Wallonie ?

Bien évidemment car lorsqu'on est confronté à des friches industrielles polluées, on a le choix entre deux solutions : soit on les laisse pourrir pendant 200 ans, soit on cherche à obtenir un niveau acceptable de dépollution. Et c'est le rôle de la SPAQUE de s'inscrire dans la deuxième voie. Profiter des friches industrielles polluées en s'inscrivant dans le redéploiement économique, le privé ne peut le faire vu les coûts de dépollution. De plus l'intervention de la SPAQUE, en récupérant ces sites, permet d'éviter la perte de terres agricoles.

La SPAQUE propose aujourd'hui ses services, comme le veut son nouveau contrat de gestion, à ses partenaires. Que pensez-vous de cette initiative ?

C'est une très bonne chose. La connaissance globale du métier, le savoir-faire de la SPAQUE sont tels qu'un partenaire, public ou privé, ne peut les posséder. Pouvoir se tourner vers la SPAQUE est donc un élément fondamental. Cela donne toutes les garanties sur la façon dont l'assainissement aura été réalisé. Et puis la SPAQUE c'est un label et cela c'est très important.

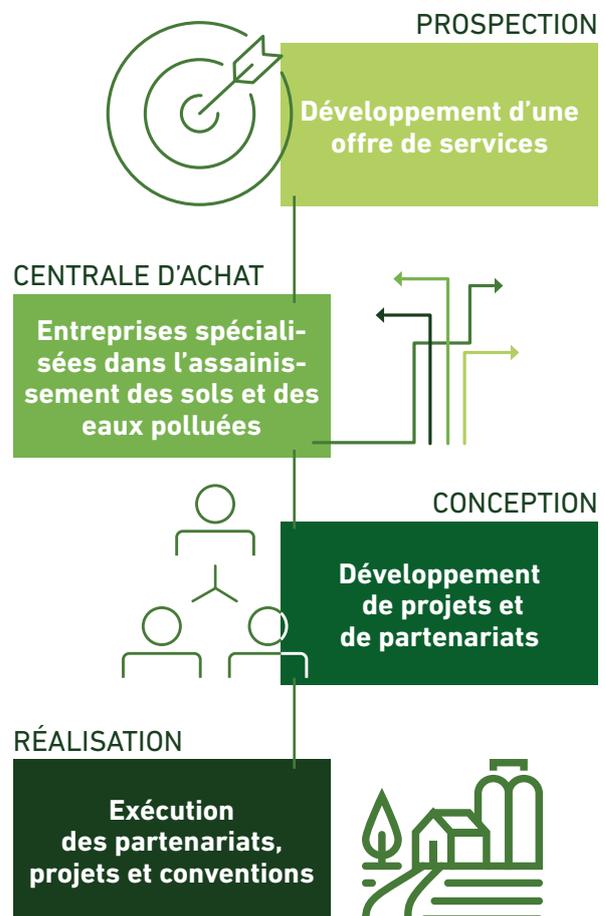
Une nouvelle structure opérationnelle

La SPAQUE a implémenté une nouvelle structure opérationnelle qui lui permet, désormais, de répondre aux objectifs qui lui ont été fixés en matière d'offre de services et de mise en place de partenariats public-privé.

Cette structure dispose d'une unité de **prospection**, en charge du développement de notre offre de services (parmi lesquels une **centrale d'achats** destinés aux Villes, communes, intercommunales, etc.) vers les partenaires publics et privés et d'un service ayant pour objectif la **conception** des projets et des partenariats sur base, notamment, des résultats engrangés par la prospection.

Regroupées au sein d'un département de stratégie opérationnelle, ces deux unités, une fois leur travail accompli, cèdent la place au département des opérations. En tant que centre d'expertise technique, il participe alors à la **réalisation** des partenariats et projets mis en place.

L'ensemble de ce processus est soutenu par les services supports (juridique, financier, informatique, géomatique, secrétariat, communication, etc.).



4) Son évaluation

Le Contrat de gestion et le Plan stratégique font l'objet d'une évaluation annuelle sous forme d'indicateurs clés de performance ou « KPI ». Ils sont divisés en deux catégories : les indicateurs opérationnels et les indicateurs stratégiques. Les indicateurs stratégiques sont en phase avec le plan stratégique et permettent de mesurer la « performance » des actions entreprises dans le cadre du plan. L'ensemble des indicateurs est géré dans un programme informatique accessible à l'ensemble du personnel.

B. Le changement est en route

Le déménagement

Bien que le Plan stratégique ne produise ses effets qu'à partir de 2020, des changements se sont déjà imposés à la SPAQUE fin 2019, début 2020.

Le déménagement de l'ensemble des services dans l'immeuble « Royal Avroy » a été l'occasion de relocaliser ceux-ci en fonction de la nouvelle structure organisationnelle de l'entreprise. Les services sont désormais répartis sur deux étages, l'ensemble des collaborateurs bénéficiant de bureaux lumineux et modernes ainsi que de nombreuses facilités. De son côté, l'immeuble s'inscrit dans les principes du

développement durable avec un système de chauffage performant, une gestion intelligente de la consommation électrique, une isolation conforme aux normes actuelles, etc.

Un nouveau logo

Parallèlement, un élan a été impulsé à l'image de la SPAQUE : un nouveau logo, moderne et signifiant, a, en effet, été dévoilé fin 2019 et est utilisé sur l'ensemble de nos supports depuis la mi-janvier 2020. Ce nouveau logo est bien entendu accompagné d'une charte graphique. Plus simple et moins contraignante que la précédente, elle pourra évoluer, le cas échéant, au rythme du changement et s'adapter plus rapidement aux besoins du moment.

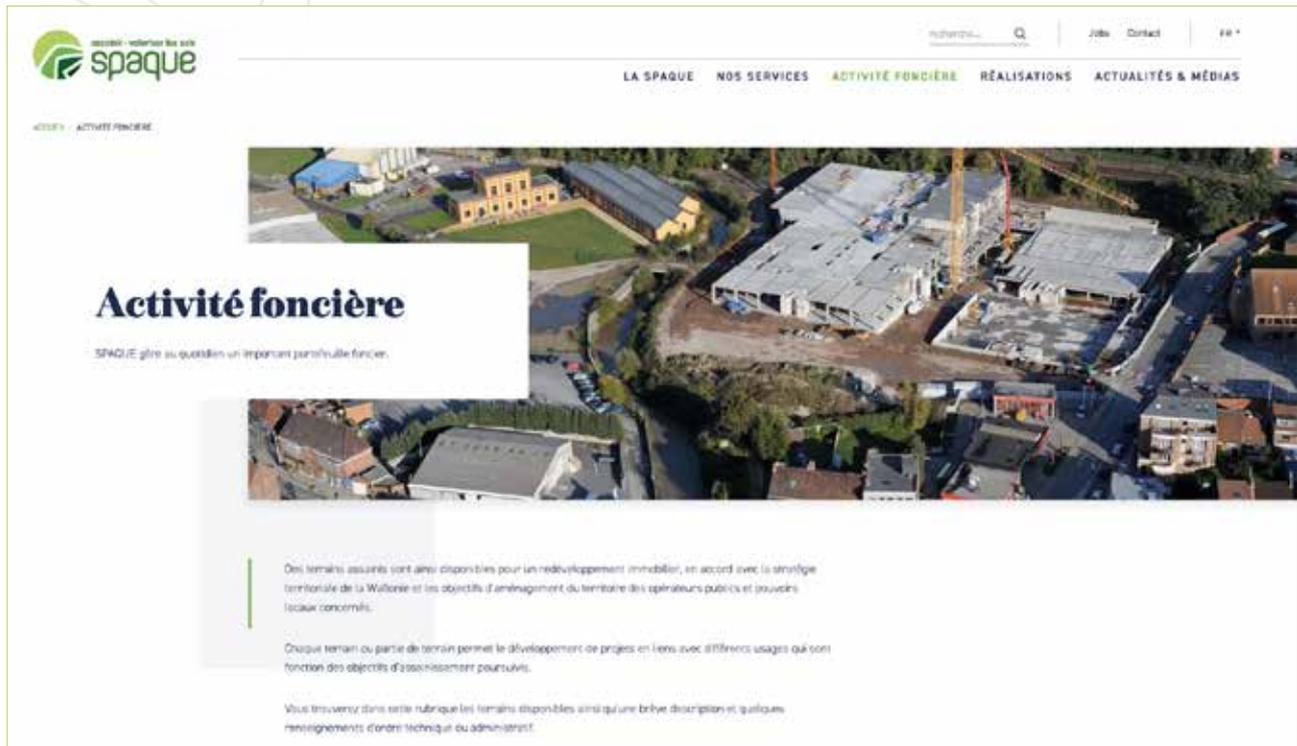


Un nouveau site web

Nouveau logo, nouvelle charte graphique et nouveau site web. Et dans ce dernier cas, le changement a été radical. Tant sur la forme, avec une adaptation de la charte graphique aux contraintes du web et à ses dernières tendances, que sur le fond.

En effet, le site web s'est mis au service... des services que la SPAQUE propose désormais à ses partenaires en les mettant en valeur dès

la page d'accueil. Mais il continue, toutefois, à proposer une multitude d'informations sur l'état d'avancement de nos chantiers d'assainissement, sur les sites déjà réhabilités. Les informations sur nos activités foncières sont également en ligne tandis que, et cela c'est nouveau, les publications et les contributions scientifiques des collaborateurs de la SPAQUE y sont désormais consultables. Enfin, ce site web est agrémenté de vidéos thématiques produites par la SPAQUE.



Une offre de services étendue et modulaire

Dans la foulée de la signature du Contrat de gestion en mai 2019, la SPAQUE a entrepris de mettre en oeuvre l'une des nouvelles missions définie dans ce document : proposer une offre de services renouvelée.

Un état des lieux de l'ensemble des services que la SPAQUE est susceptible d'offrir a tout d'abord été dressé par l'ensemble des services de l'entreprise. Une fois validée par le comité de direction la liste a été divisée en thèmes puis un choix a été effectué de façon à ne conserver que les services susceptibles d'intéresser nos différents partenaires.

La SPAQUE dispose ainsi désormais d'un catalogue de services alimenté par près de 30 ans d'expérience dans la gestion des sols et des eaux pollués.

Ces services, dont l'offre peut évoluer en fonction des demandes des partenaires, sont répartis en sept grandes catégories :

- facilitation et accompagnement de projets de revalorisation de sites ;
- gestion du foncier pollué ;
- recherche et développement et innovation ;
- développement d'outils informatiques (géomatique) ;
- expertise spécifique et modulaire en matière d'assainissement des sols (historique, investigations, analyse de risques, accompagnement de riverains, évacuation de terres ou déchets, analyse des eaux, etc...) ;
- énergies renouvelables ;
- centrale d'achats (marché cadre).

Ce catalogue établi, il reste à le faire connaître notamment son volet « Centrale d'achats ». L'adhésion à cette centrale d'achats permet aux Villes, communes, intercommunales qui le souhaitent d'avoir accès à des entreprises du secteur environnemental, sans passer elles-mêmes par des marchés publics, puisque ceux-ci auront été préalablement réalisés par la SPAQUE. On trouvera plus d'informations à ce sujet sur notre site web : www.spaque.be/centrale-dachats/.

Début 2020 plusieurs actions de communication vers les Villes et communes ont été lancées : courrier aux bourgmestres, diffusion d'informations sur les réseaux sociaux et sur le site web de l'Union wallonne des villes et communes, réalisation de vidéos, distribution de brochures d'information, etc.



La parole à nos partenaires



Maxime DAYE - Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, Bourgmestre de Braine-le-Comte

Quelle image avez-vous de la SPAQUE ?

J'en ai une image de réactivité, de soutien aux communes confrontées à des problèmes de pollution. La SPAQUE est proactive, elle analyse, elle propose des solutions. Le seul bémol c'est que pour la mise en œuvre de ces solutions, il lui faut alors attendre le feu vert du Gouvernement wallon. Mais, globalement, j'en ai une image positive.

Vous avez déjà eu l'occasion de travailler avec la SPAQUE à Braine-le-Comte dont vous êtes bourgmestre, comment cela s'est-il passé ?

La SPAQUE est intervenue dans le cadre d'une importante pollution aux PCB au départ du site Warichet. À l'époque j'étais échevin de l'Environnement et je dois dire que nous avons toujours reçu des études et des rapports très scientifiques. Ces documents nous ont été présentés par les gens de la SPAQUE de manière claire, précise et didactique. Pour moi, c'est cela la « marque » SPAQUE en laquelle on a confiance.

Une société publique comme la SPAQUE a-t-elle sa raison d'être en Wallonie ?

Qu'il s'agisse d'environnement ou d'économie, de développement durable, une société telle la SPAQUE est plus qu'utile, c'est évident. Je pense d'ailleurs qu'il faudrait encore élargir son champ d'action, accroître ses missions.

À ce propos que pensez-vous de cette nouvelle mission consistant à offrir nos services aux partenaires publics dont les communes ?

Ce nouveau rôle d'accompagnement des communes est très intéressant il va permettre d'agir dans le cadre de partenariats efficaces.

Du côté de l'UVCW, nous sommes souvent interpellés par nos membres qui ont besoin des services d'une entreprise spécialisée dans l'un ou l'autre domaine de l'assainissement des sols. La centrale d'achat regroupant ce type de services que vous êtes en train de mettre sur pied répondra à ces demandes.





assainir · valoriser les sols

spaque

01 47 41 24 41

The background is a solid green color with a pattern of white, irregular contour lines that resemble a topographic map. These lines are scattered across the right side and bottom of the page, creating a sense of depth and movement. A white rectangular box is positioned on the left side, containing the text.

Partie 3
Les activités
2019

Les activités de SPAQUE



assainir
SP

Introduction

Le métier historique de la SPAQUE consiste en l'assainissement des friches industrielles polluées et des décharges. Mais au fil des ans ce métier s'est diversifié, les missions confiées à l'entreprise étant aujourd'hui bien plus nombreuses qu'il y a 30 ans lors de sa création.

Dans cette partie, on trouvera un survol rapide et synthétique de nos activités parmi les plus essentielles allant des investigations des sols à la gestion de projets européens FEDER en passant par le travail de valorisation des sites réhabilités.

Sans oublier, bien sûr, un état des lieux des chantiers d'assainissement qui ont jalonné l'année 2019. Cette année la SPAQUE a travaillé à la réhabilitation de pas moins de 17 sites répartis à travers la Wallonie. Grâce à ces réhabilitations, elle s'est positionnée comme un élément-clé du développement de plusieurs grands projets wallons. Citons le Val Saint-Lambert Free Time Park (award du Meilleur shopping center du futur au MAPIC de Cannes 2019) et Gastronomica à Seraing, Charleroi District Creatif, le Tram de Liège ou encore Porte Ouest à Charleroi.



Les investigations

Afin d'identifier et de délimiter une contamination éventuelle des sols d'un site, engendrée par d'anciennes activités industrielles, la SPAQUE entreprend des campagnes d'investigations des sols et des eaux souterraines.

En 2019, plusieurs campagnes ont été réalisées dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020 :

- sur le site Probeldhom à Frameries, une deuxième campagne d'investigations a été entreprise. Au total, 32 forages et 112 analyses ont été effectués afin de délimiter les pollutions en PCB, métaux lourds, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et huiles minérales ;
- sur le site Lumat à Charleroi, la SPAQUE a réalisé 70 forages, 37 piézomètres et 27 fouilles dans les sols du site ;
- sur le site Les Vanneaux à Colfontaine, la SPAQUE a effectué 14 forages et 11 fouilles (jusqu'à 6 mètres de profondeur), et a posé 4 piézomètres de 20 mètres de profondeur ;
- sur le site Ateliers centraux à Seraing, la SPAQUE a réalisé 28 forages (dont 13 équipés en piézomètres) et 11 fouilles à une profondeur comprise entre 5 et 12 mètres ;
- sur le site CCC à La Louvière, 40 forages (dont une dizaine équipés en piézomètres) ont été effectués sur une partie du site et 200 échantillons ont été analysés. Une campagne d'investigations complémentaires, sur l'ensemble du site, devra être entreprise une fois les bâtiments déconstruits.



La surveillance environnementale

La surveillance environnementale suit l'évolution des impacts d'un site sur son environnement, lorsque des pollutions des sols et/ou des eaux souterraines y ont été constatées. Le plus souvent, il s'agit d'un suivi de la qualité des eaux souterraines, qui constituent une voie privilégiée de transfert des polluants. Ce suivi est effectué aussi bien sur les sites qui n'ont pas nécessité de réhabilitation que sur les sites dont la réhabilitation est achevée, pour s'assurer que celle-ci répond toujours aux objectifs d'assainissement. La SPAQUE effectue deux campagnes par an, au printemps et en automne, essentiellement sur d'anciennes décharges.

En avril, mai et juin 2019, 16 sites wallons ont été visités. Au total, 70 prélèvements d'eau et 743 analyses (soit plus de 5.700 composés analysés) ont été réalisés.

En septembre, octobre et novembre 2019, 94 prélèvements d'eau et 690 analyses (soit plus de 3.500 composés analysés) ont été entrepris sur 18 sites répartis sur tout le territoire wallon.

Expertise des sols

L'expertise de la SPAQUE en la matière est valorisée au travers de plusieurs projets menés en collaboration avec l'ISSEP et le SPW-ARNE :

- calcul des valeurs limites d'une cinquantaine de polluants non normés (PNN) et mise à jour de la Base de Données PNN disponible pour les experts agréés sur le site du SPW-ARNE ;

- participation de la SPAQUE au projet SANISOL 2019, visant à déterminer l'origine et l'étendue des teneurs en polluants dans le sol sur le site des « Jardins potagers » de Bressoux et aux alentours, identifier les sources d'exposition et améliorer les recommandations délivrées par le module potager de l'outil internet SANISOL, initié par le SPW-ARNE en juin 2019 ;
- participation à différents groupes de travail concernant la validation du nouveau logiciel d'évaluation des risques S-RISK, l'évolution de la méthodologie pour l'approche des polluants non normés ou encore la détermination des valeurs toxicologiques de référence.

Valorisation des sites réhabilités

L'année 2019 a connu de belles avancées en matière de développement immobilier et de conclusion de partenariats.

À Marchienne-au-Pont, la grappe composée des sites « Centrale électrique de Marchienne », « Charbonnage N°19 Bas Longs Prés » et « AMS Sud » a été vendue en état futur d'équipement au SPW Mobilité et infrastructures. Après la construction d'une voirie de desserte par la SPAQUE, une zone portuaire devrait y être gérée par le Port autonome de Charleroi (PAC).

Un accord de partenariat tripartite public-privé a été conclu pour le site « Ateliers de construction de la Biesme » entre la SPAQUE, la Ville de Châtelet et les entreprises De Cock propriétaire du site. Cet accord répartit les droits et obliga-

tions de chaque partie. Les entreprises De Cock prendront en charge la pollution dont cette société est responsable, ainsi que le développement et la commercialisation d'une zone d'activité économique. La Ville pilotera les aspects urbanistiques, la SPAQUE assurera la gestion et la réalisation des études et travaux de réhabilitation.

La commercialisation du site Felon et Lange s'est poursuivie en 2019 et aboutira à la sélection d'un promoteur en 2020.

Sur le site « Cokerie Flémalle », un hall a été construit et la vente de la plateforme logistique s'est concrétisée en 2019.

L'instruction du rapport urbanistique et environnemental de la zone d'aménagement communal concerté « Vieille Montagne », à Grâce-Hollogne, s'est poursuivie en parallèle du chantier de réhabilitation.

L'étude urbanistique relative au site « LBP », ex-Cuivre et Zinc à Chênée, menée conjointement avec la Ville de Liège et en collaboration avec la SPI s'est également poursuivie et débouchera dès 2020 sur l'initiation d'une révision du plan de secteur.

Développement résidentiel

Des études urbanistiques, initiées en 2018, ont été discutées avec les autorités locales sur les sites comportant une zone réhabilitée pour un usage résidentiel. Il s'agit de « Corderie Laurent » à Boussu, « Léonard Giot » et « Aciérie Allard » à Charleroi, « Codami » à Manage, « Huileries Grisard » à Mons, « Nouveaux ateliers mécaniques » à Morlanwelz et « Vieille Montagne » à Grâce-Hollogne. De premiers contacts avec des opérateurs privés ont montré l'intérêt de ceux-ci pour la valorisation de ces sites.

Ces études ont également permis d'alimenter la réflexion sur les démarches ou outils à initier (modification de plan de secteur ou outil opérationnel).

Perspectives

Une démarche plus systématique de commercialisation pourra être développée en 2020 dès finalisation des évaluations finales pour les sites assainis, avec, le cas échéant, l'obtention des certificats de contrôle des sols et lorsque

cela s'avère nécessaire, la modification du plan de secteur ou la mise en oeuvre d'un outil urbanistique opérationnel.

Dans ce cadre, la zone dont fait partie le site « Huilerie Grisard » à Mons fera l'objet d'une modification de plan de secteur à initier dès 2020.

La Ville de Le Roeulx a également initié une révision du plan de secteur de la zone A du site « UCB » afin de permettre son redéploiement après réhabilitation.

Energies renouvelables : trois centrales photovoltaïques en 2020

La SPAQUE s'inscrit pleinement dans le développement durable en installant, sur certains des sites qu'elle a réhabilités, des unités de production d'énergie verte. Elle a, également, mené à bien une réflexion sur son positionnement en matière d'énergie renouvelable dans le cadre de la transition énergétique. Un projet destiné à consolider le calcul du bilan de gaz à effet de serre a également été lancé.

En matière de photovoltaïque, nous avons développé soit de petites unités de production implantées sur des décharges en post-gestion, soit des centrales photovoltaïques.

Sur les décharges, les unités de production servent à alimenter en électricité les installations de contrôle et de maintenance gérées par la SPAQUE. Les décharges concernées sont celles de Mellery à Villers-la-Ville (5 kWc), Les Isnes (5,5 kWc) et Hensies (10 kWc).

Deux centrales photovoltaïques sont, actuellement, en exploitation. À La Louvière sur le site de l'ancienne usine SAFEA, assaini par la SPAQUE, une centrale de 1MwC fonctionne depuis 2016. À Morlanwelz, sur le site Nouveaux Ateliers Mécaniques, également réhabilité par la SPAQUE, une centrale de 750 kilowatts-crête est exploitée depuis 2018.

Par ailleurs, le marché d'installation d'une centrale sur le site Aciérie Allard à Marchienne-au-Pont a été attribué en 2019 pour démarrer en 2020. Il s'agit d'une unité de production de 2 MwC.

La particularité de ces trois centrales est qu'elles sont installées sur les zones de confinement de ces anciens sites industriels, zones qui ne peuvent accueillir aucun autre type de construction.

L'œil de l'expert



Cyran Yasse - Coordinateur de projets au sein du service Energie et Eco-Conseil

La SPAQUE a développé des parcs photovoltaïques sur certains sites. Quels sont les avantages de tels aménagements ?

Premièrement, cela permet de valoriser des zones non constructibles et qui ne peuvent pas accueillir d'autres projets de redéveloppement économique. Ensuite, grâce à ces aménagements, la SPAQUE participe à la transition énergétique de la Wallonie et à l'atteinte des objectifs de la Région wallonne portant sur la production d'énergie renouvelable et la diminution des gaz à effet de serre.

La construction de centrales supplémentaires est-elle prévue ?

Oui, une centrale verra le jour sur le site Acierie Allard en 2020 et une autre est en cours de développement pour une mise en service en 2021. D'autres suivront encore sur les sites appartenant à la SPAQUE au rythme des réhabilitations.

En parallèle, on souhaite également faire bénéficier notre expérience en la matière à d'autres pouvoirs publics qui ont du foncier dégradé dans leurs propriétés et donc développer des projets sur leurs sites.

On essaye aussi de voir dans quelle mesure et de quelle manière on peut s'intégrer dans la transition énergétique au sens large et notamment sur des thématiques telles que les communautés d'énergie renouvelable, lier production et stockage d'énergie voir même pourquoi pas production-stockage-mobilité.

Les chiffres

En 2019, la SPAQUE a produit 3.513 MWh d'électricité grâce aux énergies renouvelables : 1.962 MWh par du photovoltaïque (principalement produits par les installations de SAFEA, 1.097 MWh, et NAM, 830 MWh, et 1.547 MWh grâce au biogaz de la décharge d'Anton à Andenne (chaleur + électricité). En d'autres termes,

la SPAQUE a produit 2.634 MWh d'électricité et 875 MWh de chaleur. Avec la nouvelle centrale sur Acierie Allard, la production annuelle d'électricité sera quasiment doublée à partir de 2021 (première année de production complète). La SPAQUE est, par ailleurs, partenaire de Wallphy un projet qui expérimente la phytostabilisation en Wallonie.

Projets européens

RAWFILL ou l'économie circulaire appliquée aux décharges

En 2019, la SPAQUE a continué, à travers le projet Européen RAWFILL (projet Interreg NWE cofinancé par la Région Wallonne), à s'investir dans la recherche sur le landfill mining ou revalorisation des décharges par la récupération des matières et matériaux s'y trouvant enfouis. Grâce à ce projet européen, la SPAQUE s'implique dans le développement de l'économie circulaire, un des nouveaux grands enjeux de la Wallonie et de l'Europe.

L'un des objectifs de RAWFILL est de faciliter l'implémentation des projets de landfill mining en Wallonie grâce au développement d'outils permettant de diminuer les coûts de caractérisation des décharges, notamment sur base d'une nouvelle méthodologie d'investigation non invasive. Cette méthode a été mise en œuvre sur plusieurs sites avec succès. C'est également dans le cadre de ce projet qu'un premier Green Deal a été signé avec la Région Wallonne. Ce Green Deal a pour but de mettre en place un projet de récupération de ressources sur la décharge d'Onoz à Jemeppe-Sur-Sambre. Ce projet est une première en Wallonie et devrait voir le jour dans le courant de l'année 2021.

Dans le cadre de RAWFILL, les partenaires ont développé une structure innovante d'inventaire des décharges, en y intégrant des paramètres économiques, sociaux et techniques, en plus de paramètres environnementaux habituels. Cet outil, libre d'utilisation et téléchargeable sur le lien suivant <https://spaque.be/project-type/rawfill/>, permet aux utilisateurs d'estimer les possibilités de valorisation des décharges, tant d'un point de vue immobilier que par rapport aux matières à recycler sans oublier un usage intermédiaire consistant, par exemple, à la mise en place de panneaux photovoltaïques ou de plantations de biomasse dans le cadre d'une valorisation énergétique.

La SPAQUE a également organisé et participé à de nombreux séminaires et conférences en Wallonie et en Europe afin de promouvoir le landfill mining et de faire connaître les résultats du projet. Grâce à ce projet européen, la SPAQUE a pu bénéficier d'une belle visibilité à l'échelle nationale et internationale.

REGENERATIS vise les anciens sites métallurgiques

En 2019 les responsables du programme européen Interreg et le gouvernement de la Wallonie ont approuvé le projet NWE-REGENERATIS développé par la SPAQUE, en collaboration avec 13 partenaires publics et privés belges, allemands, français et britanniques. La SPAQUE est le chef de file de ce projet. Le budget total de NWE-REGENERATIS est de 7,06 millions d'euros avec un co-financement par le FEDER de 4,23 millions d'euros. La durée du projet est de 42 mois et la fin est prévue en mars 2023.

NWE-REGENERATIS (REGENERATIon et Réhabilitation de sites post-métallurgiques par la récupération de ressources) concerne la récupération des matériaux et métaux sur les anciens sites sidérurgiques favorisant ainsi la diminution de leurs coûts de réhabilitation. Son but final est la conception et la mise en place d'un nouveau modèle économique, basé sur l'intelligence artificielle, facile à mettre en application par les sociétés privées et publiques, permettant la réintégration de matières premières et de terrains dans l'économie régionale.

L'œil de l'expert



*Marta Popova - Coordinatrice de projets européens
Service R&D et Innovation*

Le projet européen NWE-REGENERATIS, emmené par la SPAQUE et réunissant de nombreux partenaires européens, a débuté. En quoi est-il différent du projet européen Rawfill, également mené par la SPAQUE ?

Le projet NWE-REGENERATIS encourage la récupération de ressources issues des anciens sites et dépôts de l'industrie métallurgique. Dans le projet RAWFILL, les sites ciblés sont les décharges.

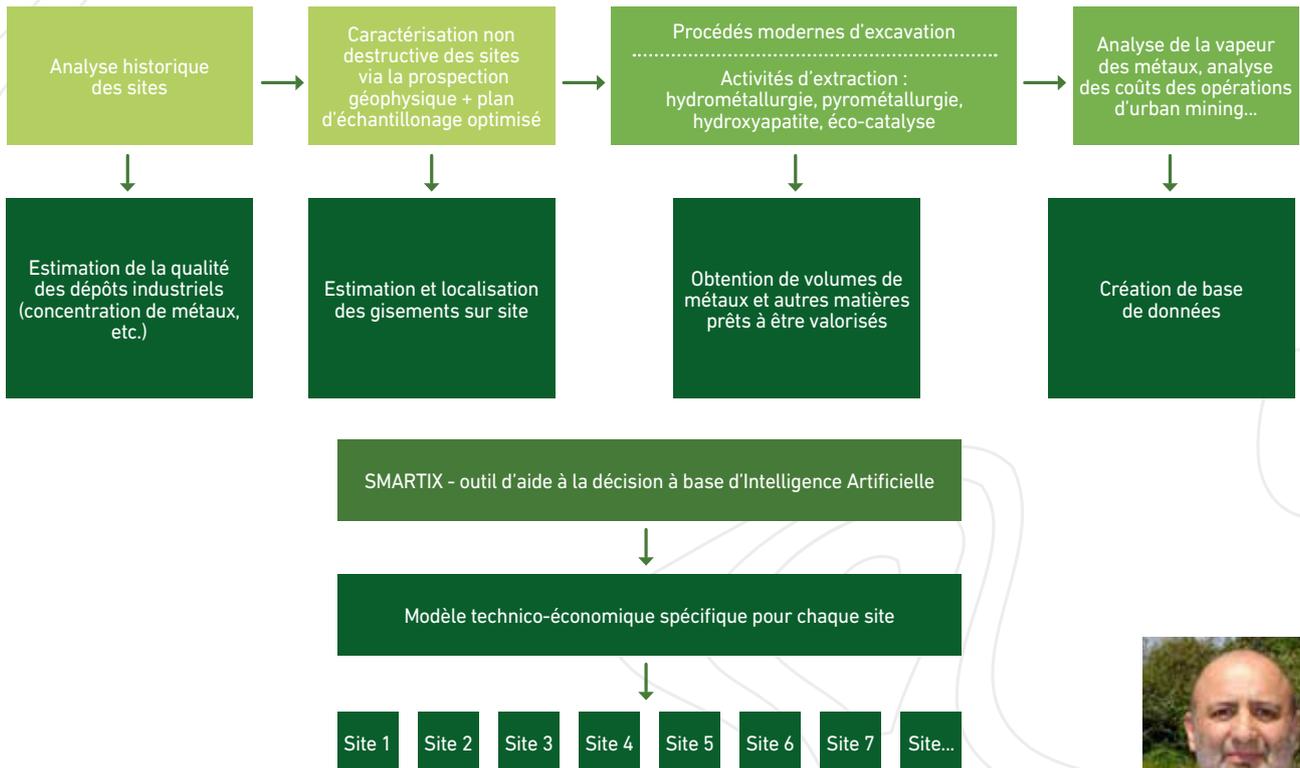
Ensuite, un des objectifs de NWE-REGENERATIS est l'élaboration d'une structure commune d'inventaire des anciens dépôts métallurgiques

orientée ressources, sur base des inventaires existants dans les pays de l'Europe du nord-ouest. Cette structure sera construite en utilisant certains indicateurs utilisés dans la structure d'inventaire de décharges développée dans le cadre du projet RAWFILL. Néanmoins, les critères de sélection d'un site post-métallurgique en vue de sa future valorisation, sont différents de ceux qu'on peut appliquer pour les décharges.

Un autre objectif du projet, c'est le couplage innovant des méthodes d'analyse historique et d'investigation à l'aide de la géophysique des sites métallurgiques pour la collecte des données manquantes, afin d'optimiser les coûts des études d'investigation et de réduire leur durée de réalisation. En ce qui concerne la prospection géophysique, si dans RAWFILL des tests ont été réalisés sur des déchets ménagers, dans NWE-REGENERATIS l'objectif est d'étudier la signature géophysique des matériaux de types scories blanches, noires, etc. – des matériaux qui sont très différents par rapport à la composition des décharges.

En dernier, mais pas par ordre d'importance, la réflexion sur la récupération des matières à partir de friches industrielles dans le projet NWE-REGENERATIS va plus loin que dans RAWFILL, car on va proposer un couplage innovant afin d'optimiser la valorisation des matières sur un site donné. Plus concrètement, on va combiner la prospection géophysique multi-méthodes (utilisée afin de mieux localiser/estimer le volume des gisements des matières valorisables sur les sites) et les procédés d'extraction de matières (par exemple métallurgiques, pyro-métallurgiques, bioleaching, éco-catalyse, etc.). Ceci va permettre l'extraction des matières réutilisables grâce à des procédés à hauts rendements et à des coûts concurrentiels. Finalement, sur base de l'outil d'aide à la décision basé sur l'intelligence artificielle (SMARTIX), développé dans le cadre du projet, les parties prenantes pourront optimiser la valorisation des ressources présentes sur un site donné, en tenant compte des procédés qui intégreront les techniques les plus modernes de génie civil, de prétraitement et de mineral-processing.

Le processus REGENERATIS



La parole à nos partenaires

Quelle est votre perception générale de la SPAQUE ?

Je connais l'entreprise depuis ses débuts voilà 30 ans. Elle apporte une valeur ajoutée incontestable tant au niveau de l'assainissement des sols pollués que de la réhabilitation des décharges. On y ressent la grande expérience de gens qui maîtrisent la gestion des sols pollués et s'impliquent dans le développement durable.

Quelle est la raison d'être d'une entreprise publique comme la SPAQUE dans le secteur environnemental wallon ?

Pour moi, le plus important c'est la coordination et la centralisation des actions en matière d'assainissement des friches industrielles qui permettent d'éviter un éparpillement dans la gestion de ces dossiers.

La SPAQUE assure également une mise en priorité des friches et décharges à réhabiliter, une mission essentielle pour le gouvernement wallon. Enfin dans le cadre de la gestion des grands chantiers d'assainissement, l'uniformisation qu'elle apporte dans le cadre de la gestion des marchés publics est également appréciable.

La SPAQUE joue un rôle important dans plusieurs projets européens tels que Rawfill ou Regeneratis. Vous en êtes d'ailleurs partenaire au travers d'ATRASOL. Ces projets sont-ils un plus pour la Wallonie ?

Incontestablement car ils viennent en amont de problématiques qui ne sont pas encore gérées



Renaud DE RIJDT - Délégué permanent ASENAS, Manager ATRASOL

par la Wallonie dans le cadre, globalement, de la récupération des matières et matériaux dans les décharges et sur les chantiers.

On définit ainsi un cadre pour les pouvoirs publics. C'est donc un investissement sur l'avenir par la définition d'une méthodologie qui permettra une amélioration de la législation. Outre le développement de l'économie circulaire dans ces domaines, ces projets concernent également la gestion territoriale de la Wallonie au travers de la gestion de ses décharges.

Avec ces projets, on se prépare à des crises pétrolières ou des matières qui rendront rentable l'exploitation des décharges. Ainsi les outils développés dans Rawfill sont-ils dès aujourd'hui exploitables mais à une condition : que la législation wallonne soit adaptée.

Comment voyez-vous l'avenir de la SPAQUE ?

La SPAQUE doit être un moteur, une source d'inspiration en matière de développement territorial notamment au travers du recyclage des friches industrielles qui permet de préserver les terres agricoles. Elle doit également être un exemple à suivre dans la recherche de solutions innovantes pour le redéploiement des friches industrielles et, surtout, des décharges en dépassant la simple implantation de centrales photovoltaïques.



Les chantiers de déconstruction et d'assainissement

Carcoke à Saint-Ghislain : les 47,41 hectares du site sont désormais réhabilités

Après avoir achevé, en 2018, les travaux d'assainissement sur la partie sud du site, la SPAQUE a finalisé la réhabilitation de la zone nord, majoritairement contaminée en cyanure, métaux lourds, benzène, huiles minérales, phénols, amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques, parfois jusqu'à 12 mètres de profondeur. Un volume de 150.000 m³ a ainsi été confiné.



Le site Carcoke, aujourd'hui assaini, abritait autrefois la plus grande cokerie de Belgique. Quelles sont les principales difficultés rencontrées lors de la dépollution d'un tel site ?

La principale difficulté a surtout résidé dans l'importance des pollutions rencontrées et, du coup, des volumes de terres polluées à traiter. Vu le lourd passé industriel du site, les pollutions s'étendaient sur des profondeurs supérieures à 8-10 m et sur des surfaces de plusieurs hectares, ce qui a nécessité des excavations d'une ampleur jamais rencontrée sur les autres sites que nous avons été amenés à réhabiliter.

La profondeur de ces excavations a entraîné certaines difficultés techniques, notamment en termes de pompage pour maintenir les fouilles sèches et de stabilité. Le chantier a également été émaillé de nombreuses découvertes d'amiante, de goudrons, de terres cyanurées, ... mais le principal enseignement à retenir de la réhabilitation de ce site, c'est que tout y était plus grand, voire presque démesuré, tant dans le travail journalier que dans la résolution des problèmes, que sur un chantier classique d'assainissement.

C'est donc un chantier titanesque de plus de 10 ans qui s'achève. Au total, 1.186.000 tonnes de terres contaminées ont été traitées sur site par voie biologique, 650.584 m³ de terres polluées en hydrocarbures ont été excavées, 16.000 tonnes de terres cyanurées ont été évacuées, 866 tonnes de produits purs goudronneux ont été récupérées et évacuées en centres de traitement agréés.

Le site est aujourd'hui prêt pour accueillir une zone d'activité économique dans le cadre du projet d'éco-zoning Tertre-Hautrage-Villerot, mené par l'intercommunale IDEA. De son côté, la SPAQUE réalisera les voiries nécessaires au développement de cette zone économique. L'installation de panneaux photovoltaïques est également à l'étude.

L'œil de l'expert



Thierry Namèche - Responsable du Centre d'expertises techniques

Des techniques particulières ont-elles été mises en place lors de l'assainissement de ce site ?

La majeure partie des terres polluées ont été traitées in-situ selon la technique de la bioremédiation. Il s'agit d'un traitement biologique sur site, dans lequel les polluants, d'origine organique, sont dégradés grâce au métabolisme des bactéries présentes dans le sol ; l'activité de ces dernières étant accélérée grâce à l'apport de nutriments (engrais), d'un substrat (compost) et d'une aération périodique des terres en cours de traitement.

Cette méthode n'est pas fréquente sur les sites réhabilités par la SPAQUE car elle nécessite beaucoup d'espace pour pouvoir stocker, analyser et retourner périodiquement les terres contaminées pour les aérer. Grâce à ses 30 ha de superficie, le site de Carcoke se prêtait bien à la mise en œuvre de cette technique, d'autant que la plupart des terres ne présentaient que des contaminations en huiles minérales et en BTEX.

CODAMI à Manage :**10,40 hectares prêts à être valorisés**

Le site CODAMI, dont les travaux d'assainissement se sont terminés en 2019, est maintenant dans les mains de la commune de Manage et de l'intercommunale IDEA qui envisagent d'y développer un projet mixant habitat et zone d'activité économique dédiée au secteur automobile.

Pour rappel, trois étapes ont été nécessaires pour réhabiliter ce site complexe. Fin 2011, deux bâtiments ont été déconstruits au nord-ouest et au sud-est du site. Puis, entre 2013 et 2014, des tas de terre, matériaux et déchets ont été évacués. Au début de l'été 2016, la SPAQUE a alors entamé une dernière étape : les derniers bâtiments et structures résiduelles ont été déconstruits. Les sols contaminés en métaux lourds, hydrocarbures aromatiques polycycliques, huiles minérales et amiante ont été assainis. Au total, près de 185.000 m³ de terres ont été excavées et un peu plus de 100.000 tonnes (issues des hot-spots) ont été évacuées en centres de traitement agréés.

**Bruyelle IV à Antoing :****une plateforme logistique de****220 mètres de long**

En 2018 et 2019, dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, la SPAQUE a excavé 58.746,40 tonnes d'anciennes boues de dragage contaminées en cadmium, zinc, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et huiles minérales sur le site Bruyelle IV à Antoing.

Une surface de 11.613 m² a ensuite été aménagée afin de permettre la construction d'une plateforme de transbordement de 220 mètres de long et de 50 mètres de large par la DGO2 et le Port autonome du Centre et de l'Ouest (PACO). Située sur la nouvelle jonction Seine-Escaut, cette plateforme logistique présentera un intérêt économique certain puisqu'elle sera la première rencontrée sur le territoire belge en venant de France.

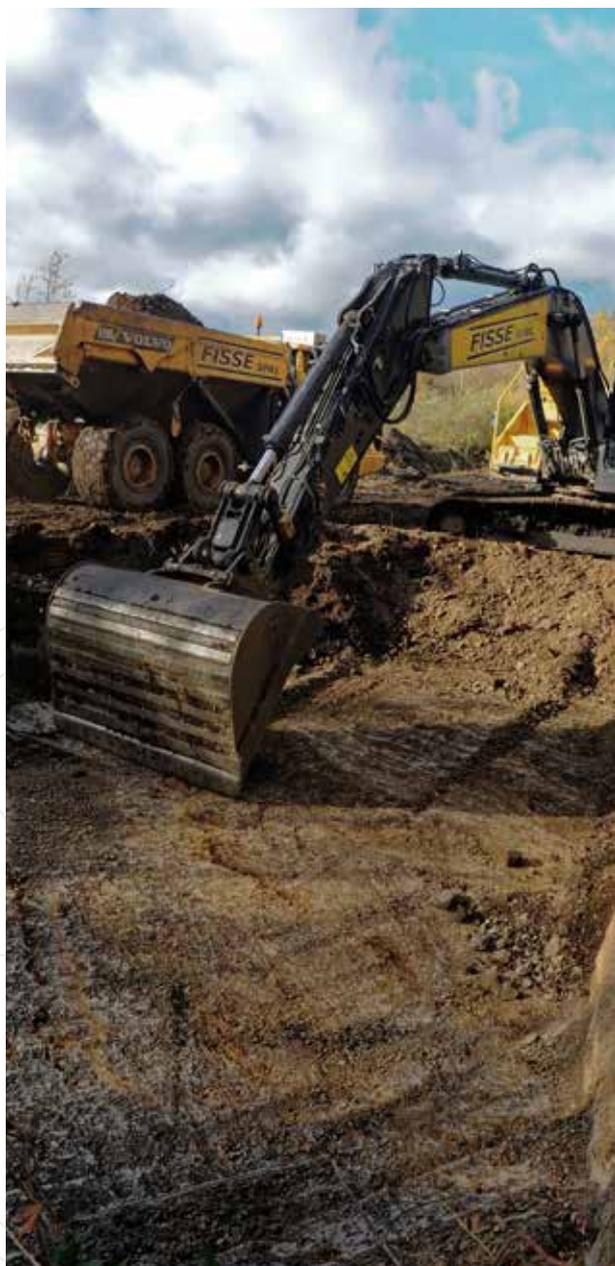


Rivage à Charleroi :

13, 54 hectares rendus à l'économie

Achevée en 2019, la réhabilitation de ce site, en bordure du canal Charleroi-Bruxelles, permettra au Port autonome de Charleroi (PAC) d'attirer de nouvelles PME. Les entreprises ECS-Partner et Euroter, déjà installées, pourront quant à elles étendre leurs activités.

Durant les travaux, 16.750 tonnes de terres contaminées en métaux lourds, hydrocarbures, benzène et PCB ont été excavées et évacuées en centres de traitement agréés. L'accès à une galerie de mine, mise en évidence lors des investigations des sols préalables aux travaux, a quant à lui été sécurisé.



Charbonnage Sainte-Eugénie à Sambreville :

4,40 hectares disponibles pour le développement d'une zone d'activité économique mixte

Les travaux de dépollution du site Charbonnage Sainte-Eugénie ont débuté en mai et se sont achevés en décembre 2019.

Grâce au Plan Marshall 2.vert, 8.000 tonnes de terres contaminées en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), huiles minérales, métaux lourds et benzène ont été excavées et évacuées en centres de traitement agréés. Les excavations, situées sur la zone de l'ancien carreau, ont été remblayées puis nivelées afin de permettre le développement prochain d'une zone d'activité économique mixte.





Dépôt de boues de dragage du Grand Large à Mons : l'assainissement de la zone sud

Après avoir réhabilité une surface de 40.000 m² au nord du site en 2018, la SPAQUE a entamé l'assainissement des 11,70 hectares de la zone sud durant l'automne 2019.

Après avoir débroussaillé et déboisé le site, la SPAQUE a procédé à l'excavation et à l'évacuation en centres de traitement agréés des terres polluées en benzène, huiles minérales et métaux lourds. Les eaux souterraines ont également été pompées et analysées, et les excavations ont été partiellement remblayées au moyen de terres saines.

Notons qu'une nouvelle tâche de pollution a été découverte sur le site : un nouveau chantier destiné à la prendre en charge sera donc nécessaire.

Une fois les lieux réhabilités, la Ville de Mons et l'intercommunale IDEA devraient y créer de l'activité économique et une zone de loisirs, dans la continuité du développement du centre sportif et du centre nautique du Grand Large.

Vieille Montagne à Grâce-Hollogne : l'assainissement des sols se poursuit

Entamés en 2018, grâce au financement du Plan Marshall 2.vert, les travaux de dépollution se sont poursuivis tout au long de l'année 2019 sur ce site de 24 hectares. Pour rappel, les sols présentent des contaminations en composés volatils, en métaux lourds, en hydrocarbures et en amiante.

Une fois assaini, le site pourrait accueillir des commerces et des logements.



Cristalleries du Val Saint-Lambert à Seraing : un MAPIC Award et des travaux de rénovation

En 2019, une nouvelle étape de travaux a débuté sur les anciennes cristalleries. Après avoir déconstruit d'anciens bâtiments et assaini les sols de la partie sud du site, entre 2016 et 2018, la SPAQUE a entamé la rénovation des bâtiments industriels du 19^e siècle. À terme, ceux-ci abriteront divers commerces atypiques sur près de 7.000 m² et viendront s'intégrer au projet « Val Saint-Lambert Free Time Park ».



Cet ambitieux projet, qui prévoit 19.000 m² de loisirs intérieurs et extérieurs, 30.000 m² de commerces, 450 logements, 22.000 m² d'espaces de bureaux, un centre de congrès et de séminaires, un hôtel, sans oublier les nouveaux ateliers de production des cristalleries, est également orienté développement durable puisqu'il sera alimenté par une centrale électrique de cogénération intelligente mise en place par la société John Cockerill Energy. Le MAPIC de Cannes, rendez-vous international de l'immobilier commercial, lui a d'ailleurs décerné l'award du Meilleur shopping center du futur parmi 111 projets issus de 33 pays différents.

L'œil de l'expert



*Virginie Lansival - Responsable du service
Études, travaux et valorisation des sites*

Dans quelques années, le projet Val Saint-Lambert Free Time Park s'érigera sur le site des anciennes cristalleries. Il est salué de toutes parts pour son innovation, pour son originalité, etc. Quelle est la plus-value apportée par SPAQUE dans un tel projet ?

Pour ce projet, la SPAQUE a apporté son expertise, tant dans la gestion des sols pollués que dans la gestion des marchés publics. De son côté, le promoteur a ainsi pu laisser libre cours à ses idées innovantes. À aucun moment il n'a pas été freiné par la complexité de rénover un site avec, certes, un énorme potentiel, mais inexploitable dans l'état à cause de sa pollution.

Que ressent-on lorsqu'on prend part à un projet de cette envergure ?

Participer à la mise en place d'un projet d'une telle envergure est très valorisant. Mettre en place un plan d'assainissement sur un tel site impose que l'on soit associé à chaque étape de la réflexion, c'est pourquoi nous accompagnons le montage du dossier de A à Z.

L'inauguration de ce magnifique projet marquera la concrétisation de plusieurs années de travail acharné.



Cour aux marchandises SNCB de Bressoux à Liège : le tram s'installe, l'assainissement se poursuit

Un spot de pollution supplémentaire, sur la partie dite « Simonis », a été assaini en 2019. Cette étape s'ajoute à celles réalisées depuis 2014, financées à la fois par les Fonds européens FEDER et le Plan Marshall 2.vert. D'autres zones seront encore dépolluées en 2020.

Sur la zone destinée à accueillir les infrastructures du futur tram liégeois, précédemment réhabilitée par la SPAQUE, l'OTW a pu entamer ses premiers travaux afin d'installer, à terme, le centre de remisage du tram.

Laminoir de la Rochette à Chaudfontaine : les derniers bâtiments ont été déconstruits

Après avoir réalisé une première étape de déconstruction en 2018, la SPAQUE a démolé les derniers bâtiments du site en 2019. Ces travaux permettront, par la suite, la caractérisation et la réhabilitation des sols contaminés afin de développer, à terme, une nouvelle zone d'activité économique.

Pour rappel, en 2015, la SPAQUE est intervenue en urgence sur ce site après que des bains d'acide, notamment, aient été déversés sur le sol et dans un bief de la Vesdre : 141 tonnes de produits extrêmement polluants ont été évacuées. La SPAQUE a ensuite réalisé un cleaning (intérieur et extérieur) du site et a évacué les derniers déchets présents ainsi que les boues contaminées répandues sur le sol de l'ancienne usine.



Les Vanneaux à Colfontaine : la déconstruction sélective des bâtiments a été réalisée

En 2019, la SPAQUE a procédé à la déconstruction des derniers bâtiments de cet ancien charbonnage. Les travaux, financés par les Fonds européens FEDER et la Wallonie, permettront à la SPAQUE de réaliser des investigations dans les sols et les eaux souterraines du site puis, à terme, d'en assainir les sols.

La commune de Colfontaine et l'intercommunale IDEA projettent de créer sur ce site un nouveau centre administratif pour la commune ainsi que le CPAS en y intégrant, autant que possible, l'histoire et le patrimoine du site. Ainsi, une nouvelle bibliothèque, les services administratifs et le service des travaux y seraient regroupés autour d'un nouveau parvis. Des parkings seraient également créés.

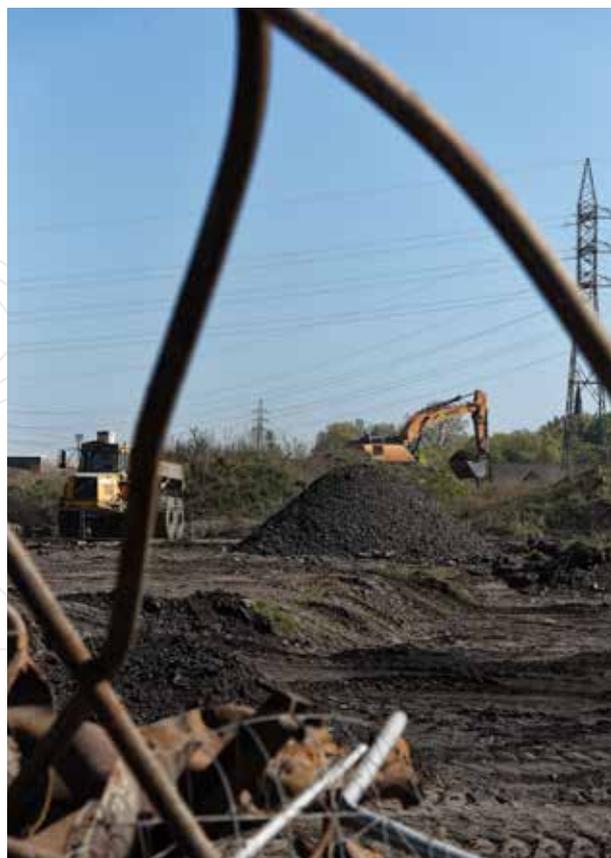


Charbonnage n°19 Bas Longs Prés à Charleroi : les travaux de dépollution ont commencé

La sécurisation technique et les investigations des sols et des eaux ayant été réalisées entre 2015 et 2017 sur ce site de 8 hectares, la SPAQUE a pu procéder à l'assainissement des sols pollués en benzène, huiles minérales et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Ces travaux, qui se poursuivront en 2020, sont financés par le Plan Marshall 2.vert et consistent en l'excavation et l'évacuation des terres polluées vers des centres de traitement agréés, au pompage des eaux contaminées de la nappe alluviale et au remblaiement des zones excavées.

À terme, ce site formant la grappe « Charleroi Porte Ouest » (avec les sites AMS Sud, AMS Nord et Centrale électrique de Marchienne-au-Pont) accueillera une zone d'activité économique multimodale reliée aux réseaux fluvial et autoroutier voisins. L'accès à l'autoroute sera facilité par la construction prochaine d'une voirie et d'un pont enjambant sur le site AMS Nord (grâce aux Fonds européens FEDER).





Ateliers centraux à Seraing :

une étape de plus dans le Master

Plan sérésien

En 2019, la SPAQUE a procédé à la déconstruction d'une partie des bâtiments des anciens Ateliers centraux. Ces travaux permettront par la suite la réalisation d'investigations puis l'assainissement des sols.

Grâce aux Fonds européens FEDER et au soutien de la Province de Liège, la réhabilitation de ce site permettra la création d'un parking de 650 places gratuites dans la halle est (connecté à la ligne de chemin de fer 125A), l'aménagement d'une traversée piétonne dans la halle centrale (permettant de rejoindre le nouveau Boulevard Urbain) et la création d'une passerelle piétonne/cycliste dans la prolongation de la traversée de la halle centrale.

AMS Nord à Charleroi :

un pont pour traverser la Sambre

Afin de faciliter l'accès à la future zone d'activité économique « Charleroi Porte Ouest », sur la rive droite de la Sambre, la Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments (DGO1) du Service public de Wallonie (SPW) et le Port autonome de Charleroi (PAC) envisagent la construction d'une voirie et d'un pont permettant d'enjamber la Sambre depuis le site AMS Nord.

En 2019, la SPAQUE a donc procédé à l'excavation et à l'évacuation des terres contaminées situées au droit des pilastres de la future voirie du site vers des centres de traitement agréés. Une sécurisation géotechnique au niveau de l'emprise des futurs ouvrages routiers a également été réalisée, ainsi que la mise en œuvre de confinements verticaux et de surface au droit d'une tache de pollution profonde située en bord de Sambre.

Ces travaux, financés par les Fonds européens FEDER, font suite à d'autres étapes de réhabilitation menées par la SPAQUE entre 2008 et 2011 (déconstruction de l'ancienne cokerie et évacuation d'andains de matériaux pollués).



LBP à Liège : prise en charge d'un noyau de pollution à l'entrée du site

À Chênée (Liège), la réhabilitation du site LBP (ex cuivre et zinc) se poursuit. En 2019, une cinquième étape de travaux a débuté afin d'éliminer un noyau de pollution à l'entrée du site. Financés par les Fonds européen FEDER et la Wallonie, ces travaux ont consisté en l'excavation et l'évacuation des terres contaminées en huiles minérales, hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM), en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) mobiles et peu mobiles ainsi qu'en métaux lourds.

Cette étape fait suite à celles réalisées sur l'ensemble du site depuis 2012 : la déconstruction des bâtiments de 2012 à 2013, et la prise en charge de deux spots de pollution au nord-est et au sud-ouest du site en 2014, 2015 et 2016.

Une dernière étape devrait venir compléter cette réhabilitation dès la fin 2020.



Cokerie Flémalle à Flémalle : la plateforme trimodale est sortie de terre

Au printemps 2019, la SPAQUE a démarré la construction d'une plateforme logistique trimodale sur le site réhabilité Cokerie Flémalle. Propriétaire du site, la SPAQUE a ensuite revendu celui-ci à la société Greg Transport (Frisaye).

La plateforme, située en bordure de Meuse, présente l'avantage d'être directement reliée aux réseaux routier, ferroviaire et fluvial. Elle se compose d'un parking pouvant accueillir jusqu'à 200 camions et d'un hall de stockage de 12.500 m².



L'œil de l'expert



Stéphanie Stévenart - Responsable du service Analyse et montage des projets

Une plateforme trimodale a été construite par la SPAQUE sur le site assaini Cokerie Flémalle puis a été revendue au transporteur Greg Transport (Frisaye). Ce genre de partenariat public-privé pourrait-il s'envisager sur d'autres sites ?

Oui, et cela est même souhaitable car ce modèle présente de nombreux avantages. Il permet de co-construire le projet de redéveloppement du site compte tenu des spécificités du site assaini. Cela permet de s'assurer que les contraintes environnementales soient bien prises en compte tant dans la phase de conception que de réalisation du projet.

Cette collaboration permet également de garantir l'effectivité de la réoccupation du site après réhabilitation. Nous tentons d'ailleurs de développer des collaborations le plus tôt possible et idéalement en amont du processus d'assainissement.

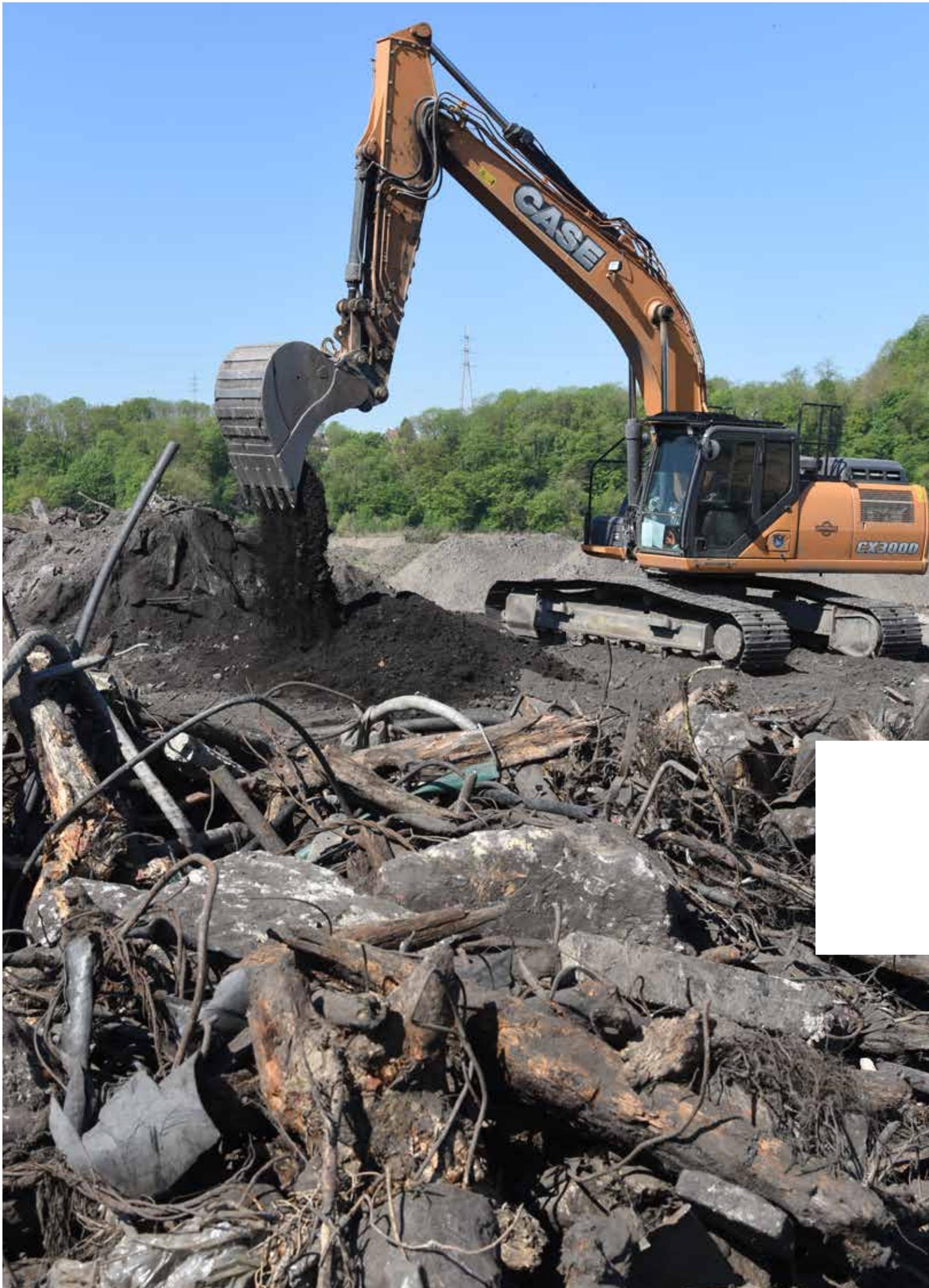
CCC (ancienne Verrerie Houtart)

La Louvière : désamiantage et déconstruction des anciens bâtiments

Dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020, la SPAQUE a entrepris, fin 2019, le désamiantage et la déconstruction sélective de l'ensemble des bâtiments du site CCC – Verrerie Houtart. Ces travaux permettront, ensuite, la réalisation d'une campagne d'investigations sur l'ensemble du site avant de procéder à l'assainissement des sols.

À proximité immédiate du centre-ville de La Louvière, les 2,61 hectares du site pourraient accueillir une micro-zone d'activités de loisirs, en cohérence avec le complexe aquatique communal voisin « Le Point d'eau » (érigé sur le site Moulin Dambot réhabilité par la SPAQUE en 2004).





The background of the page is a solid dark green color. Overlaid on this background are several white, thin, irregular contour lines that resemble topographic map lines, creating a subtle, abstract pattern. These lines are scattered across the right and bottom portions of the page.

Partie 4
Les partenariats
et comptes annuels

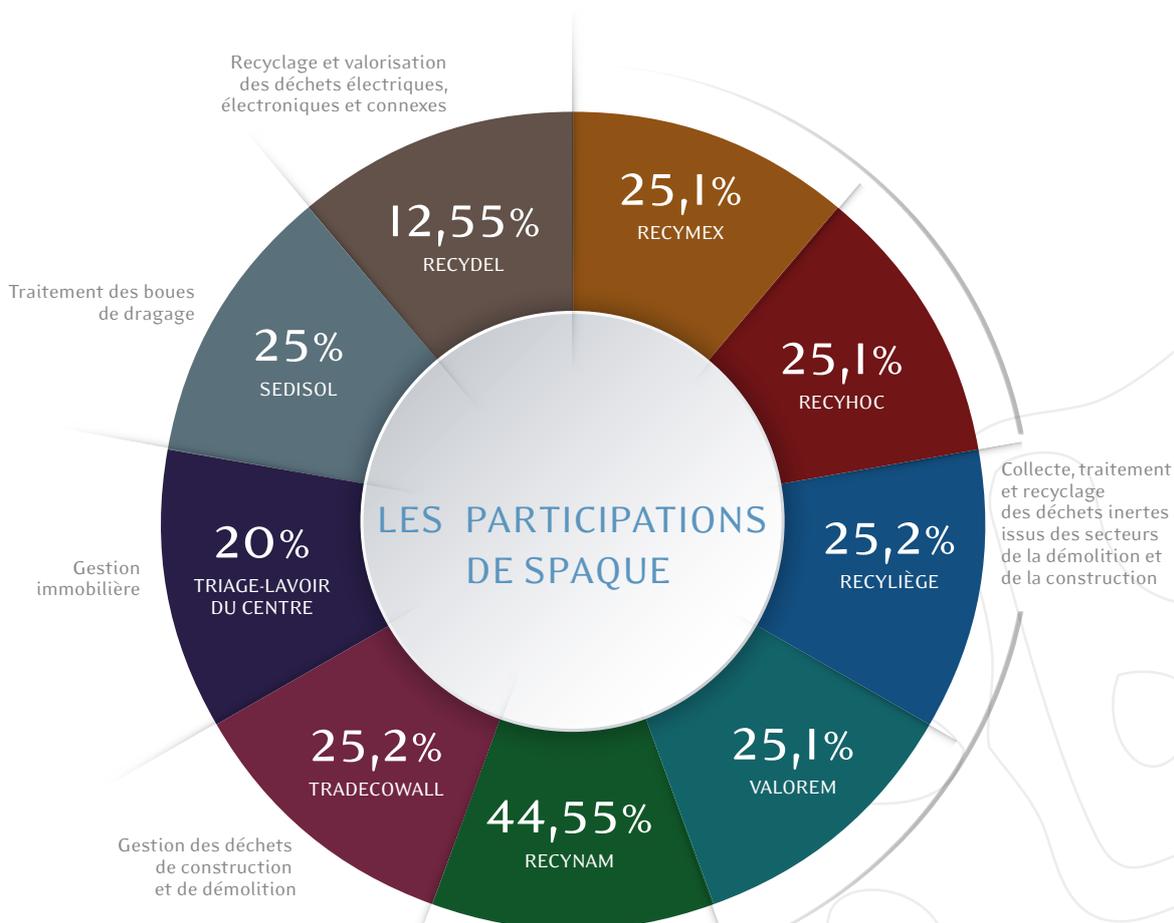
Les partenariats et comptes annuels

Les partenariats

La SPAQUE possède des participations dans des sociétés wallonnes actives dans le secteur de l'environnement. Elles travaillent dans le domaine de la collecte, du traitement et du recyclage de certains types de déchets. C'est le cas de RECYHOC, RECYLIEGE, RECYMEX et VALOREM dans lesquelles la SPAQUE détient plus de 25% des parts en mission déléguée pour le compte de la Région wallonne, tandis qu'elle détient 46,5 % de RECYNAM dans le même cadre.

Par ailleurs, la SPAQUE possède des parts dans l'entreprise SEDISOL, spécialisée dans le traitement des boues issues du dragage des voies navigables de Wallonie.

La SPAQUE est également actionnaire de Tradecowall, société spécialisée dans le traitement des déchets de construction en Wallonie, et de Triage-Lavoir du Centre, société s'occupant de la gestion immobilière de cet ancien bâtiment minier.





Les comptes annuels

Les comptes annuels de la société présentés dans les pages suivantes ont fait l'objet d'un rapport sans réserve de la part du commissaire aux comptes.

Le résultat de l'exercice affiche une perte de 27.166.139,62 euros qui, après intégration du résultat, porte la perte reportée à 52.974.753,23 euros.

Les pertes reportées représentent principalement les annuités des emprunts liés au financement alternatif du Plan Marshall. La Région wallonne couvre cette perte. Cette perte apparente est le reflet du mécanisme de financement des réhabilitations par la Région wallonne qui dégage, chaque année, conformément à ses engagements, les moyens nécessaires pour permettre à la SPAQUE de rembourser ces emprunts.

Les conventions-cadres du 5 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour la SPAQUE, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs ».

Suite à la réduction/augmentation de capital du 24 mai 2019, le capital de la SPAQUE est passé de 65.427.645,35 euros à 55.591.316,90 euros.

BILAN APRÈS RÉPARTITION (EN EUROS)

Les comptes annuels de la SPAQUE sont présentés dans les pages qui suivent. Ils font l'objet d'un rapport sans réserve de la part du commissaire réviseur. Le résultat de l'exercice affiche un bénéfice qui diminue les pertes reportées après intégration du résultat. Ces pertes reportées représentent les annuités des emprunts liés au financement alternatif du Plan Marshall. La Région wallonne s'est engagée à couvrir ces pertes.

ACTIF	2019	2018
ACTIFS IMMOBILISÉS	19.260.111,06	25.271.032,76
Immobilisations incorporelles	30.033,02	36.886,22
Immobilisations corporelles	3.136.539,17	8.847.738,36
Terrains et constructions	328.388,93	5.701.286,94
Installations, machines et outillages	2.321.502,62	2.413.932,34
Mobilier et matériel roulant	431.568,62	669.042,77
Autres immobilisations corporelles	55.079,00	63.476,31
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16.093.538,87	16.386.408,18
Entreprises liées	15.125.000,00	15.293.121,18
Participations	125.000,00	293.121,18
Créances	15.000.000,00	15.000.000,00
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	810.700,00	935.448,13
Participations	810.700,00	935.448,13
Autres immobilisations financières	157.838,87	157.838,87
Actions et parts	74.987,33	74.987,33
Créances et cautionnements en numéraire	82.851,54	82.851,54
ACTIFS CIRCULANTS	422.424.752,30	453.992.149,94
Stocks et commandes en cours d'exécution	6.427.527,96	2.994.282,35
Stocks	6.427.527,96	2.994.282,35
Immeubles destinés à la vente	6.427.527,96	2.994.282,35
Créances à un an au plus	26.054.894,96	27.870.629,94
Créances commerciales	14.352.462,56	14.686.970,18
Autres créances	11.702.432,40	13.183.659,76
Valeurs disponibles	99.901.423,62	116.279.835,89
Comptes de régularisation	290.040.905,76	306.847.401,76
TOTAL DE L'ACTIF	441.684.863,36	479.263.182,70

BILAN APRÈS RÉPARTITION (EN EUROS)

PASSIF	2019	2018
CAPITAUX PROPRES	2.741.563,67	-19.814.296,71
Capital	55.591.316,90	65.427.645,35
Capital souscrit	55.591.316,90	65.427.645,35
Réserves	125.000,00	125.000,00
Réserve légale	125.000,00	125.000,00
Bénéfice (perte) reporté(e)	-52.974.753,23	-85.366.942,06
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFÉRÉS	60.470.753,53	72.501.522,19
Provisions pour risques et charges	60.470.753,53	72.501.522,19
Autres risques et charges	60.470.753,53	72.501.522,19
DETTES	378.472.546,16	426.575.957,22
Dettes à plus d'un an	272.983.894,60	290.516.703,95
Dettes financières	272.983.894,60	290.516.703,95
Emprunts subordonnés	743.680,57	743.680,57
Autres emprunts	272.240.214,03	289.773.023,38
Dettes à un an au plus	92.956.166,09	122.709.612,20
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	17.532.809,35	24.875.058,58
Dettes financières	21.362.584,32	35.169.142,85
Autres emprunts	21.362.584,32	35.169.142,85
Dettes commerciales	7.903.766,29	3.747.804,58
Fournisseurs	7.903.766,29	3.747.804,58
Acomptes reçus sur commande	0,00	1.400.000,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	710.282,15	1.468.815,09
Impôts	6.200,43	176.142,95
Rémunérations et charges sociales	704.081,72	1.292.672,14
Autres dettes	45.446.723,98	56.048.791,10
Comptes de régularisation	12.532.485,47	13.349.641,07
TOTAL DU PASSIF	441.684.863,36	479.263.182,70

COMPTE DE RÉSULTATS (EN EUROS)

	2019	2018
VENTES ET PRESTATIONS	28.549.486,69	16.266.154,25
Chiffre d'affaires	27.790.715,24	15.637.643,76
Autres produits d'exploitation	558.203,29	497.702,35
Produits d'exploitation non récurrents	200.568,16	130.808,14
COUT DES VENTES ET PRESTATIONS	28.740.609,01	14.950.826,00
Approvisionnements et marchandises	22.842.441,14	14.779.686,93
Achats	26.275.686,75	14.814.384,24
Stocks : réduction (augmentation)	-3.433.245,61	-34.697,31
Services et biens divers	2.892.734,09	2.990.824,68
Rémunérations, charges sociales et pensions	11.951.629,19	10.985.803,48
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	398.702,61	529.171,68
Réductions de valeur sur stock, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	200,00	-
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisations et reprises)	-12.030.768,66	-15.725.284,36
Autres charges d'exploitation	1.893.036,81	1.386.400,86
Charges d'exploitation non récurrentes	792.633,83	4.222,73
BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	-191.122,32	1.315.328,25
PRODUITS FINANCIERS	181.141,81	10.317,09
Produits financiers récurrents	91.167,12	10.317,09
Produits des immobilisations financières	31.696,28	-
Produits des actifs circulants	59.470,65	10.315,90
Autres produits financiers	0,19	1,19
Produits financiers non récurrents	89.974,69	-
CHARGES FINANCIERES	27.150.104,52	27.125.783,02
Charges financières récurrentes	26.979.686,83	27.125.783,02
Charge des dettes	10.031.885,53	10.544.108,50
Autres charges financières	16.947.801,30	16.581.674,52
Charges financières non récurrentes	170.417,69	-

	2019	2018
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS	-27 160 085,03	-25.808.613,61
IMPOTS SUR LE RESULTAT	6 054,59	8.475,93
Impôts	6 294,31	8.475,93
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	239,72	-
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	-27 166 139,62	-25.808 613,61
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE A AFFECTER	-27 166 139,62	-25.808 613,61

ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

Travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration dimona ou qui sont inscrits au registre général du personnel

AU COURS DE L'EXERCICE	TOTAL	HOMMES	FEMMES
NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS			
Temps plein	73,3	46,6	26,7
Temps partiel	11,3	3,0	8,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	81,6	49,0	32,6
NOMBRE D'HEURES EFFECTIVEMENT PRESTÉES			
Temps plein	108.660	67.300	41.360
Temps partiel	12.669	3.860	8.809,8
Total	121.329,8	71.160	50.169,8
FRAIS DE PERSONNEL			
Temps plein	9.516.110	6.248.526	3.267.584
Temps partiel	1.011.296	242.744	768.552
Total	10.527.406	6.491.270	4.036.136
Montant des avantages accordés en sus du salaire	110.983	65.241	45.742

AU COURS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	TOTAL	HOMMES	FEMMES
Nombre moyen de travailleurs en ETP	83,2	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	120.067,5	-	-
Frais de personnel	9.293.329	-	-
Montant des avantages accordés en sus du salaire	-	-	-

À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
NOMBRE DE TRAVAILLEURS	71	10	78,4
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			
Contrat à durée indéterminée	70	10	77,4
Contrat à durée déterminée	1	-	1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	-	-	-
PAR SEXE ET NIVEAU D'ÉTUDES			
HOMMES	43	4	46,2
de niveau primaire	3	-	3,0
de niveau secondaire	3	-	3,0
de niveau supérieur non universitaire	17	2	18,6
de niveau universitaire	20	2	21,6
FEMMES	28	6	32,2
de niveau primaire	-	-	-
de niveau secondaire	3	1	3,8
de niveau supérieur non universitaire	6	1	6,8
de niveau universitaire	19	4	21,6
PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE			
Personnel de direction	-	-	-
Employés	71	10	78,4
Ouvriers	-	-	-
Autres	-	-	-

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

AU COURS DE L'EXERCICE	PERSONNEL INTÉRIMAIRE	PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Nombre moyen de personnes occupées	-	-
Nombre d'heures effectivement prestées	-	-
Frais pour l'entreprise	-	-

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
NOMBRE DE TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI ONT ÉTÉ INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE	5	-	5,0
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			
Contrat à durée indéterminée	3	-	3,0
Contrat à durée déterminée	1	-	1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	1	-	1,0

SORTIES	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIEL	TOTAL EN ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
NOMBRE DE TRAVAILLEURS DONT LA DATE DE FIN DE CONTRAT A ÉTÉ INSCRITE DANS UNE DÉCLARATION DIMONA OU AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE	7	2	8,6
PAR TYPE DE CONTRAT DE TRAVAIL			
Contrat à durée indéterminée	4	2	5,6
Contrat à durée déterminée	2	-	2,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	-	-	-
Contrat de remplacement	1	-	1,0

PAR MOTIF DE FIN DE CONTRAT			
Pension	2	1	2,8
Chômage avec complément d'entreprise	-	-	-
Licenciement	-	1	0,8
Autre motif	5	-	5,0
le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants	-	-	-

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	HOMMES	FEMMES
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE FORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
Nombre de travailleurs concernés	51	36
Nombre d'heures de formation suivies	1.602	1.292
Coût net pour l'entreprise	147.115	130.840
dont coût brut directement lié aux formations	136.060	124.076
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	10.855	6.764
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	-	-
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE À CARACTÈRE MOINS FORMEL OU INFORMEL À CHARGE DE L'EMPLOYEUR		
Nombre de travailleurs concernés	36	25
Nombre d'heures de formation suivies	140	108
Coût net pour l'entreprise	9.939	8.121
INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE À CHARGE DE L'EMPLOYEUR NOMBRE DE TRAVAILLEURS		
Nombre de travailleurs concernés	-	-
Nombre d'heures de formation suivies	-	-
Coût net pour l'entreprise	-	-



RAPPORT DE GESTION 2019 **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Liège, le 24/04/2020

Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous avons l'honneur de vous soumettre notre rapport sur la gestion exercée au cours de l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITE ET LES COMPTES ANNUELS

- **Activités :**

SPAQuE, créée le 13 mars 1991, avait au départ pour mission la réhabilitation de décharges pour le compte de la Région wallonne.

Depuis sa création, SPAQuE est intervenue sur plusieurs centaines de sites (friches industrielles, décharges et dépôts de pneus) à travers toute la Wallonie.

Aujourd'hui, SPAQuE est devenue la référence wallonne en matière de réhabilitation de décharges, de dépollution de sols et d'expertises environnementales.

- **Financements :**

Les activités de SPAQuE sont financées par divers moyens :

- **Contrat de gestion**

Dans le cadre de son contrat de gestion, SPAQuE a reçu en 2019 une dotation de la Région wallonne pour un montant de 15.889.000 €.

.

- **Nordion et mission déléguée Nordion/Best Medical.**

Pour le suivi des deux dossiers relatif à Nordion, le total des frais engagés par Spaque s'élève à 71.329 €.

A la demande du Ministre de l'Economie, ces frais ont été prélevés sur les fonds que la SPAQuE a reçus pour l'exécution de la mission que le Gouvernement Wallon lui a déléguée dans le cadre du dossier « Nordion/Best Medical Belgium »



➤ Fonds Feder

SPAQuE a reçu les arrêtés de subventions d'un total de 61.684.511 € pour les 22 projets retenus par le Gouvernement wallon dans le cadre de la programmation 2014-2020 des Fonds FEDER.

Les études et travaux réalisés en 2019 sur cette programmation s'élèvent à 6.082.948 € TVAC.

➤ Plan Marshall

La déclaration de politique régionale 2004-2009 fixait deux axes de priorité au Gouvernement wallon, à savoir : remettre en état ou assainir rapidement les sites peu ou pas pollués et assainir les sites pollués et qui présentent des dangers pour la santé ou l'environnement. Cette dernière mission a été directement confiée à SPAQuE.

Par décision du 9 février 2006, le Gouvernement wallon a adopté un arrêté confiant à SOWAFINAL une mission déléguée pour la mise en œuvre du financement alternatif du programme d'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés pollués.

SOWAFINAL récolte pour le compte de SPAQuE, les versements annuels effectués par la Région wallonne à titre de subvention des travaux d'assainissement et de rénovation.

En cours d'année, le compte de résultats de SPAQuE présente d'importantes pertes liées aux charges des remboursements des emprunts.

Ces pertes sont incorporées au capital en même temps que ce dernier est augmenté par le versement des fonds mis à disposition à cet effet chez SOWAFINAL par la Région.

Le remboursement des prêts consentis à SPAQuE d'un total de 247.613.769 € est donc assuré par des augmentations de capital successives sur base des fonds mis à disposition à cette fin chez SOWAFINAL par la Région.

En 2019, l'ensemble des frais d'études et de travaux affectés au Plan Marshall s'élève à 5.123.323 €, tandis que dans le même temps la vente du site de Cokerie Flémalle à un partenaire privé pour un projet logistique et du site Cockerill Sambre II à l'intercommunale TIBI pour le développement de ses activités, a permis de récupérer , à titre exceptionnel , 5.797.689 € . Ceci porte le total utilisé du financement du Plan Marshall à 231.009.798 €.

Plan Marshall 2.Vert

La convention cadre entre la Région wallonne, Belfius et Sowafinal a été signée le 23 mai 2012. L'enveloppe prévue pour le Plan Marshall 2.Vert s'élève à 132.136.231 €. Deux premières conventions de prêt ont été signées pour des montants respectifs de 30.000.000 € et 40.000.000 €.

Le financement PM2 a été utilisé à concurrence d'un total de 57.826.094 € dont 13.690.161 € en 2019. Le mécanisme de financement est identique à celui du premier Plan Marshall. Une demande visant à pouvoir bénéficier du solde de l'enveloppe, à savoir 62.136.231 euros, a été transmis au Gouvernement wallon, en qualité d'actionnaire et n'a, à ce jour, pas encore reçu de réponse.

- Compte de résultats

Le chiffre d'affaires représente l'intervention de la Région wallonne dans les frais relatifs aux différentes activités de la société SPAQuE et, d'autre part, la facturation à des tiers pour diverses prestations.

Les autres produits d'exploitation sont surtout composés du financement des travaux de réhabilitation du CET d'Erpion par Intersud.

Les provisions constituées pour couvrir les charges relatives aux sites repris aux Plan Marshall 1 et 2 Vert sont utilisées au fur et à mesure des travaux de réhabilitation réalisés sur ces sites.

Les produits financiers sont composés de revenus des produits de la trésorerie.

Les charges financières correspondent aux annuités de remboursement des emprunts relatifs aux mécanismes de financements alternatifs Sowafinal 1 et 2.

L'exercice dégage une perte de 27.166.140 €. Il est proposé d'affecter ce montant en perte à reporter.

Les pertes reportées sont principalement composées des annuités de remboursement des emprunts Sowafinal 1 et 2 que la Région s'est engagée à couvrir par des augmentations de capital successives.

En effet, les conventions cadre du 05 octobre 2006 et du 23 mai 2012 entre la Région wallonne, la SOWAFINAL et Dexia Banque, devenue Belfius, précisent que « pour la SPAQuE, qui est chargée de la réhabilitation des sites pollués sur la base des programmes physiques de financement alternatif arrêtés par le Gouvernement wallon, le remboursement des prêts consentis par la banque sera assuré par augmentations de capital successives, souscrites et libérées par la Région. Pour permettre la mise en place de ce financement alternatif, la Région s'engage à verser annuellement à SOWAFINAL des montants spécifiques jusqu'à apurement complet des dettes d'emprunts consentis par la banque aux opérateurs. »

L'équilibre du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région wallonne de dégager chaque année les fonds nécessaires pour permettre à la SPAQuE de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif. Il importe cependant que ces opérations s'effectuent dans les temps requis afin de pouvoir bénéficier d'une image réelle des comptes et ainsi, d'éviter l'accumulation des pertes reportées (52.974.753,53 euros).

- Bilan

Les terrains destinés à la vente ayant été acquis par SPAQuE dans le cadre de sa mission de réhabilitation ont été transféré en stock à la rubrique Immeubles destinés à la vente.

Seuls restent en immobilisation corporelles les terrains que Spaque exploite elle-même dans le cadre de la recherche et du développement des énergies vertes avec notamment des installations photovoltaïques amorties sur 25 ans correspondant à leur durée de vie.

Les créances commerciales représentent des factures à établir dont notamment celle du contrat de gestion 2019.



Les autres créances sont principalement composées de T.V.A à récupérer, des avances versées à la SPI+ dans le cadre de la convention de l'extension Bois Saint Jean du Liège Science Park.

Les comptes de régularisation d'actif sont principalement composés du compte Capital différé représentant l'engagement de la Région wallonne dans le cadre du financement alternatif. La diminution de cet engagement au fur et à mesure du capital d'emprunt remboursé annuellement se fait par le biais d'un compte spécifique de la catégorie « autres charges financières ». Dès lors, l'annuité de remboursement complète (capital + intérêt) impacte le compte de résultat de Spaque.

Les dettes représentent pour majeure partie le solde de la ligne de crédit liée à ce financement du Plan Marshall et Plan Marshall 2.Vert. dont le mécanisme prévoit le remboursement par augmentations successives du capital de Spaque.

A défaut d'avoir reçu l'accord du Gouvernement wallon sur l'augmentation de capital sollicitée sur base des montants reçus par Sowafinal en juillet 2019, le passif du bilan de Spaque laisse apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social nécessitant la rédaction d'un rapport spécial.

- Comptes d'ordres

Dans les comptes d'ordres présentés ci-après sous forme de bilan, la filiale RECYHOC a remboursé une partie de son capital pour un montant de 336.340 €.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'apparition du virus COVID-19 au début 2020 et les résultats des mesures prises afin de contenir le virus pourraient éventuellement avoir un impact sur nos performances financières de 2020 mais de manière limitée tout comme sur l'évaluation de certains actifs et passifs. En l'état actuel de nos connaissances, l'impact semble cependant maîtrisé pour l'exercice 2020. En conséquence, nous ne devrions éventuellement procéder tout au plus qu'à des ajustements restreints dans nos comptes, au cours de cette année.

La rapidité avec laquelle les travaux d'assainissement pourront reprendre et la capacité de retrouver un rythme d'exécution normal seront des facteurs déterminants pour la suite si l'on veut réaliser dans les délais initialement convenus, les chantiers en cours en 2020. Un point d'attention particulier porte sur les sites relevant des financements européens qui sont régis par des règles strictes d'exécution. Nonobstant ces remarques et les hypothèses reprises, l'impact sur les dépenses devrait être maîtrisé, ceteris paribus.

Par ailleurs, les moyens financiers dont dispose la Spaque ne devraient pas être sensiblement affectés. La dotation reçue de la Région wallonne devrait être octroyée normalement et les budgets dédiés aux travaux et investigations ne devraient pas subir de changement. Pour rappel, nos propositions d'ajustement visaient une dotation portée à 20,5 millions en lieu et place de 19 millions accordés initialement.

Par ailleurs, sur la base des informations dont nous disposons, à l'heure actuelle, nous n'avons pas connaissance d'impacts financiers sur les états financiers de 2019.

3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Il est évident que la crise sanitaire exceptionnelle liée au Covid-19 aura un impact sur l'ensemble de l'activité du monde économique.

Dans ce contexte, SPAQUE a attiré l'attention du Gouvernement wallon sur l'absolue nécessité que les avances sur dotation puissent être liquidées aux dates prévues dans le contrat de gestion car le préfinancement dégrade la trésorerie disponible au détriment du paiement des travaux de dépollution prévus. Il en va de même pour le délai de réception des financements FEDER.

Pour s'assurer de disposer de la trésorerie suffisante pour poursuivre ses travaux sur les sites du Plan Marshall 2, SPAQUE a également sollicité le Gouvernement wallon pour la signature d'une convention quadripartite relative au solde du financement Sowafinal 2.

4. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

SPAQUE participe à l'élaboration des normes sol et à différents projets de recherche notamment dans le domaine du landfill mining (Rawfill), du phytomanagement, de la recherche de méthodes innovantes pour la décontamination des sols (Posidon).

5. EXISTENCE DE SUCCURSALES

Néant.

6. PERTE REPORTEE OU PERTE DE L'EXERCICE PENDANT DEUX ANNEES CONSECUTIVES (article 3:6, §1er, alinéa 1er, §6 du Code des sociétés et des associations)

Le Conseil d'Administration décide du maintien des règles comptables dans le principe de continuité de l'activité. Cette décision est justifiée par le fait que les liquidités permettent de faire face aux obligations de la société à court et à moyen terme.

7. TOUTE AUTRE INFORMATION EN VERTU DU CODE DES SOCIETES

Néant.

8. RISQUES ET INCERTITUDES

Les opérations de réhabilitation dans le cadre du Plan Marshall et Plan Marshall 2. Vert repose sur un mécanisme de financement alternatif.

Concrètement, le principe de comptabilisation des opérations liées aux deux Plans Marshall est le suivant :

- Provisionnement du montant estimé de la réhabilitation;
- Création d'un compte qui traduit l'engagement de la Région wallonne d'augmenter le capital ;
- Utilisation des provisions au fur et à mesure des dépenses de réhabilitation ;
- Réception des tranches d'emprunt ;
- Augmentation de capital ;



- Avec ces augmentations de capital, SPAQuE, par l'intermédiaire de SOWAFINAL, rembourse l'emprunt.

L'équilibre général du mécanisme repose sur l'engagement pris par la Région Wallonne de dégager chaque année les montants nécessaires pour permettre à la SPAQuE de faire face aux remboursements des emprunts liés à ce financement alternatif.

CERTIFICAT

EN ISO 9001 : 2015

Système de Management de la Qualité

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

SPAQUE SA

sis à

**Boulevard d'Avroy 38/6
4000 LIEGE
Belgique**

a établi et tient à jour un système qualité conforme aux exigences de la norme EN ISO 9001 : 2015 "Systèmes de Management de la Qualité" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière environnement

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit qualité, documenté dans le rapport d'audit **60681863**.

Numéro du certificat : **02 QMS 2030e**
Date de délivrance initiale : **26 mai 2003**
Valable du **17 septembre 2018** jusqu'au **25 mai 2020**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 9001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat.

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 17 septembre 2018 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Eric Louys
Président de la Commission de Certification



CERTIFICAT

EN ISO 14001 : 2015

Système de Management de l'Environnement

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Il est certifié que

SPAQUE SA

sis à

**Boulevard d'Avroy 38/6
4000 LIEGE
Belgique**

a établi et tient à jour un système environnemental conforme aux exigences de la norme EN ISO 14001 : 2015 "Systèmes de Management de l'Environnement" pour :

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière environnement

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit environnemental, documenté dans le rapport d'audit **60681863**.

Numéro du certificat : **03 EMS 100e**
Date de délivrance initiale : **26 mai 2003**
Valable du **17 septembre 2018** jusqu'au **25 mai 2021**

Les informations complémentaires concernant le périmètre de ce certificat et l'application des exigences de EN ISO 14001 : 2015 peuvent être obtenues auprès du titulaire de ce certificat

Le présent certificat a été octroyé lors de la Commission de Certification du 17 septembre 2018 moyennant respect du Règlement Général de Vinçotte sa.



Au nom de l'organisme de certification:

Eric Louys
Président de la Commission de Certification



Un audit a été réalisé en 2019 par un organisme agréé qui a déclaré que l'entreprise respectait l'ensemble des règlements européens concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **60681864**, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si l'organisation dans son ensemble figurant dans la déclaration environnementale 2019 – données 2018 de l'organisation

SPAQUE SA portant le numéro d'agrément **BE-000051**

sis à

Boulevard d'Avroy 38/6
4000 Liège
Belgique

et utilisé pour:

Activités d'inventaire, de suivi actif, d'études d'orientation, de caractérisation et de faisabilité, de mise en œuvre d'assainissement et de réhabilitations de sites potentiellement pollués, d'expertise et de sensibilisations et d'informations en matière environnement

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par le règlement (UE) 2017/1505.

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par le règlement (UE) 2017/1505;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la **déclaration environnementale 2019 – données 2018 de l'organisation** donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration : **04 EA 016e/1**

Date de délivrance : **14 octobre 2019**



Pour le vérificateur environnemental:

Daniëlla Segers
Président de la Commission de Certification









Éditeur responsable :
SPAQUE Av. Maurice Destenay, 13 - B-4000 Liège

Réalisation :
Service de la communication externe

Conception graphique :
Service de la communication externe - Expansion Partners sa

Photos :
SPAQUE sa (Philippe Saenen, Jean-Frédéric Delière)

SPAQUE production



Général

Av. Maurice Destenay, 13

B-4000 Liège

+32 (0)4 220 94 11

www.spaque.be

